



## **PROCES - VERBAL**

**de la séance du Conseil Communal de Renens  
du jeudi 25 juin 2015, à 19h00  
à la Salle de Spectacles**

**8<sup>ème</sup> séance – 2014 / 2015**



## Séance du jeudi 25 juin 2015

### Présidence de M. Michele Scala, Président

*Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers, le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue pour la 8<sup>ème</sup> et dernière séance de cette législature et à la quatrième de cette année civile.*

*J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, à toute l'équipe qui collabore avec le Bureau, aux représentants de la presse ainsi qu'à toutes les personnes qui, dans la salle ou derrière leur écran, suivent nos débats. J'adresse aussi mes salutations à l'équipe de Sonomix, en charge de la retransmission des séances, ainsi qu'à M. Cardinaux de la société Maxximum en charge du son.*

*Cette séance débute à 19h00 et sera suivie d'un repas offert par la Municipalité.*

67 conseillers ayant signé la liste de présence, l'assemblée peut valablement délibérer et ce, conformément à l'article 66 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mme Sandra Martin ainsi que MM. Jacques Berthoud, Anton Chatelan, Hasan Dinç, Florian Gruber, Mohamed Jribi, Rémy Petitpierre, Pietro Roberto Russo et Fatmir Sadiku.

Sont absents: MM. Radovan Bilan, Armando Mateus et Abdullah Tabib

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Après s'être assuré que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, M. le Président annonce qu'il a reçu:

- Une interpellation de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi sur la politique climatique de la Ville,
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Nicole Divorne relative au glyphosate,
- Un dépôt de postulat de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi intitulé "Pour valoriser encore mieux nos déchets".

Ces interventions seront traitées au point N° 20 de l'ordre du jour "Motions, postulats, interpellations".

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 mai 2015
3. Assermentation de M. Didier Divorner, Conseiller municipal élu
4. Démission / Assermentations
5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
7. Communications éventuelles de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
10. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
11. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
12. **Comptes communaux – Exercice 2014**
  - a) de la Commune de Renens,
  - b) de l'organisme intercommunal Mèbre-Sorge,
  - c) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy,
  - d) de l'entente intercommunale SDIS Malley.

*Rapport de la Commission des finances (COFIN) sur la vérification des comptes communaux – M. Vincent Keller, Président de la COFIN*
13. **Gestion – Exercice 2014**

*Rapport de la Commission de gestion (COGEST) – Adoption de la gestion – M. Gérard Duperrex, Président de la COGEST*
14. **Rapport de commission – Pétition** intitulée "Pour une cour de récréation sûre pour nos enfants".
 

*M. Didier Vienet, Président-rapporteur*
15. **Rapport de commission – Postulat** de M. le Conseiller communal Stéphane Montabert intitulé "Pour que Renens agisse contre le radicalisme islamiste"
 

*Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Présidente-rapporteuse*
16. **Rapport de commission – Préavis N° 69-2015** – Règlement communal sur les transports scolaires
 

*M. Pascal Golay, Président-rapporteur*
17. **Rapport de commission – Préavis N° 70-2015** – Adoption du Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire
 

*Commission des finances*
18. **Rapport de commission – Préavis N° 71-2015** – Mise en séparatif du tronçon supérieur de la rue de l'Avenir
 

*Mme Simone Szenyan-Reymond, Présidente-rapporteur*
19. Dépôts de préavis – Discussion préalable
  - Préavis N° 72-2015 – Financement d'un concours d'architecture et crédit d'études pour la rénovation du bâtiment de l'avenue du Château 17, l'agrandissement de la crèche "Le Tournesol" et la création d'une UAPE

*Présidence: UDC*

- Préavis intercommunal N° 73-2015 – Rénovation urbaine du secteur de la gare, lot des espaces publics - Deuxième étape du chantier / Crédit d'ouvrage pour la construction de la Passerelle "Rayon Vert", l'aménagement des places nord et sud et des parkings vélos

*Présidence: CUAT*

- Préavis N° 74-2015 – Demande de crédit-cadre pour les travaux de réfection de revêtement routier phonique, conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB)

*Présidence: PSR*

- Préavis N° 75-2015 – Remplacement des hosts des deux centres de calcul et augmentation de l'espace disque (Projet H2O-ESX)

*Présidence: Fourmi rouge*

- Préavis N° 76-2015 – Ilot de la Savonnerie – Démolition des bâtiments communaux sis à la rue de l'Avenir 5 et 7 – Aménagements provisoires et lancement d'un concours d'architecture

*Présidence: Les Verts*

20. Motions, postulats, interpellations

21. Questions, propositions individuelles et divers

22. Allocutions

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 mai 2015**

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 21 mai 2015.

La discussion n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

## **3. Assermentation de M. Didier Divorne, Conseiller municipal élu**

L'assermentation d'un conseiller municipal étant un peu différente de celle d'un conseiller communal, M. le Président informe qu'il assermentera en premier M. Didier Divorne. L'assermentation des conseillers communaux se fera au point N° 4 de l'ordre du jour.

En outre, M. le Président rappelle, aux membres du Conseil, l'art. 4 du Règlement du Conseil stipulant "*Les conseillers communaux élus à la Municipalité sont réputés démissionnaires.*". Il prie ensuite M. Didier Divorne de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever pour la prestation de serment.

**«Vous promettez d'être fidèle à la Constitution Fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du Pays.**

**Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.» (Art. 9 LC)**

**Vous promettez également d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées.» (Art. 62 LC)**

Après avoir donné lecture de la formule du serment M. le Président prie M. Didier Divorne de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

- **M. Didier Divorne – Je le promets**
  
- **M. Didier Divorne, Conseiller municipal**

*Mesdames et Messieurs du Conseil communal,  
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,*

*Je souhaiterais remercier tout le Service Sécurité sociale pour leur travail ainsi que Mme Myriam Romano-Malagrifa et Mme Marianne Huguenin qui ont remplacé M. Jean-Pierre Rouyet pendant son absence. Egalement un merci tout particulier à M. Georges Chevallaz, Chef de service, qui a assuré durant cette période difficile. Un merci à vous aussi. Il y a une séance du Conseil communal j'étais assis parmi vous, et je souhaiterais vous dire que durant les quelques années passé en tant que Conseiller communal, j'ai eu beaucoup de plaisir, tant en commission qu'en plénum. Je crois que nous sommes un Conseil communal qui fonctionnons bien, sur beaucoup de dossiers nous sommes d'accord et j'espère que cela continuera parce que j'ai vraiment eu beaucoup de plaisir.*

*Pour finir, un petit clin d'œil: Un député peut en cacher un autre, j'ai démissionné mardi il y a une semaine de la députation du Grand Conseil et ce soir nous accueillons M. Vincent Keller qui a été assermenté mardi.*

*Je nous souhaite une belle séance et vous remercie de votre attention.*

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

#### 4. Démission / Assermentations

M. le Président informe que M. Rémy Petitpierre, du groupe Fourmi rouge, a fait parvenir au Bureau du Conseil le courrier ci-après daté du 03 mai 2015 par lequel il fait part de sa démission du Conseil communal de la Ville de Renens avec effet du 30 juin 2015.

*"Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Pour des raisons de santé, je me vois dans l'obligation de quitter le Conseil communal avec effet au 30 juin 2015.*

*J'ai eu beaucoup de plaisir à participer à la vie de ma Commune tout comme aux diverses commissions et séances de préavis.*

*Je vous souhaite de bonnes séances et vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mes meilleures salutations.*

M. le Président rappelle que M. Rémy Petitpierre siège dans ce Conseil depuis le 26 mai 2005 et en était, par l'âge, le doyen.

Puis, M. le Président communique à l'assemblée qu'en application de l'article 9 du Règlement du Conseil, le Bureau électoral de la Ville de Renens a déclaré élue Mme Milica Radosavljevic au Conseil communal de la Ville de Renens pour le groupe Fourmi rouge –POP et Gauche en mouvement, suite à la démission de M. Didier Divorne du Conseil communal de la Ville de Renens après son élection à la Municipalité.

En outre, il informe que

- Faisant suite à la démission de M. Frédéric George. le groupe PLR a dû procéder à l'élection complémentaire de M. Manuel Pimenta,
- Faisant suite à la démission de Mme Véronique Bovey-Diagne. le groupe Les Verts a dû procéder à l'élection complémentaire de M. Jonas Kocher.

Le Bureau du Conseil a constaté ces élections et l'extrait y relatif a été affiché aux piliers publics. Aucun recours n'ayant été effectué dans les trois jours suivant cet affichage, l'assermentation peut, dès lors, avoir lieu.

M. le Président prie Mme Milica Radosavljevic ainsi que MM. Manuel Pimenta et Jonas Kocher de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever pour la prestation de serment.

Serment:

***«Vous promettez d'être fidèle à la Constitution Fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du Pays.***

***Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens***

***communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.» (Art. 9 LC)***

Après avoir donné lecture de la formule du serment M. le Président prie Mme Milica Radosavljevic ainsi que MM. Manuel Pimenta et Jonas Kocher de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "*Je le promets*".

- **Mme Milica Radosavljevic** – *Je le promets*
- **M. Manuel Pimenta** – *Je le promets*
- **M. Jonas Kocher** – *Je le promets*

M. le Président félicite les nouveaux conseillers communaux pour leur assermentation, leur remet leur enveloppe et leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal de la Ville de Renens.

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

## **5. Communications de la Présidence**

### **❖ Carnet noir**

*Je vous fais part du décès de M. Philippe Delachaux qui fut Président du Conseil communal puis Syndic de la Ville de Renens de 1990 à 1997.*

*Je vous invite à vous lever afin de respecter une minute de silence.*

### **❖ Résultats de la votation fédérale du 14 juin 2015**

*Arrêté fédéral du 12 décembre 2014 concernant la modification de l'article constitutionnel relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain.*

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'978	3'037	3'031	46	5	2'980	2'543	437	37.99%

*Initiative populaire du 20 janvier 2012 "Initiative sur les bourses d'études"*

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'978	3'037	3'031	71	5	2'955	1'466	1'489	37.99%

*Initiative populaire du 15 février 2013 "Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorales)"*

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'978	3'037	3'031	46	7	2'978	1'318	1'660	37.99%



*Modification du 26 septembre 2014 de la loi fédérale sur la radio et la télévision*

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'978	3'037	3'031	47	3	2'981	1'958	1'023	37.99%

❖ **Résultats de l'élection complémentaire à la Municipalité**

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins				Participation en %
		Rentrés	Blancs	Nuls	Valables (dont blancs)*	
12'952	3'641	2'614	54	91	2'523	20.18

\*s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Majorité absolue: 1'262

Partis	Nombre de bulletins	
	Compacts	Modifiés
UDC Renens	782	1
La fourmi rouge - POP & GAUCHE EN MOUVEMENT	1'436	2
Sans dénomination	---	248

*Est élu*

<b>Didier Divorne</b>	avec	1'567	voix
			62.1%

*N'est pas élu*

<b>Gérard Duperrex</b>	avec	856	voix
			33.9%

Voix éparses: 49

❖ **Grand Conseil**

*Félicitations au nouveau député de l'arrondissement de l'Ouest, M. Vincent Keller, qui remplace M. Didier Divorne, suite à son élection à la Municipalité. Je lui adresse, au nom du Conseil, mes vœux les plus chaleureux et lui souhaite bon vent.*

❖ **Rencontre spéciale Municipalité – Bureau du Conseil – Partis politiques**

*Dans cette rencontre, qui s'est tenue le 11 juin 2015, il a été question de l'intitulé suivant: "Les grands projets renanais sont en marche". C'était une rencontre qui concernait surtout*

les préavis qui vont suivre. En effet, Il y a divers préavis majeurs et la Municipalité a souhaité nous rencontrer afin de nous en parler.

❖ **Négociations relatives à un Accord sur le Commerce des Services (ACS) - Trade in Service Agreement (TISA)**

J'ai reçu la lettre de la Municipalité mais surtout la réponse du Conseil fédéral relatifs aux accords TISA. Je ne vais lire que la réponse du Conseil fédéral étant donné que vous savez tous de quoi il s'agit.

"Madame la Syndique,  
Monsieur le Secrétaire municipal,

Je me réfère à votre courrier du 28 mai 2015 adressé au Conseil fédéral concernant les négociations de l'Accord sur le commerce des services (ACS/TISA) et dans lequel vous nous faites part de vos inquiétudes et de votre position y relatives.

Le Conseil fédéral a exprimé dans le passé que, dans le cadre des négociations TISA, il suivait les mêmes principes concernant les engagements de la Suisse que ceux qui ont été appliqués aux mandats définis pour les négociations de Doha à l'OMC et des accords récents de libre-échange. Ces principes comprennent, entre autres, la prise en compte des dispositions légales en matière de services publics, notamment dans les domaines de l'approvisionnement en énergie (électricité), de l'éducation publique, dans la santé, des transports publics et des services postaux. La position du Conseil fédéral reste inchangée et concorde avec la position du Conseil d'Etat vaudois que vous soutenez.

Chaque négociation nécessite un certain degré de confidentialité et les négociations TISA ne font pas exception. Les règles démocratiques et fédéralistes sont respectées. Le Conseil fédéral a informé et continuera d'informer les Commissions de politique extérieure des Chambres fédérales au sujet de ces négociations. Le secrétariat de la Conférence des gouvernements cantonaux est également régulièrement renseigné sur l'évolution des discussions. De plus, les informations de la Suisse sur le processus de négociations relatives au TISA sont publiées sur le site Internet du SECO.

Veillez agréer, Madame la Syndique, Monsieur le Secrétaire municipal, l'expression de ma considération distinguée.

Johann N. Schneider-Ammann  
Conseiller fédéral"

❖ **Nouveau règlement du Conseil communal adopté lors de la séance du 12 mars 2015**

S'agissant du nouveau règlement du Conseil communal adopté lors de la séance du 12 mars 2015 (suite à l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013 de la modification de la Loi sur les communes LC)), je vous fais part de la communication suivante:

"Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Lors de sa séance du 12 mars 2015, le Conseil communal a adopté son nouveau Règlement à l'unanimité, moins deux abstentions. Le Secrétariat municipal a soumis, selon la procédure usuelle, ce projet pour approbation à la Cheffe du Département des

institutions et de la sécurité. Rappelons que le projet pratiquement finalisé avait déjà été vu par le Service des communes

Suite à cet envoi, le Service des communes et du logement (SCL) - service référant pour cette procédure de révision - nous a fait parvenir deux demandes d'ajustements mineurs par rapport au projet adopté le 12 mars. Elles concernent les deux articles suivants :

**- art. 55 al 4**

Le projet présenté au Canton mentionnait la phrase suivante concernant le dépôt d'une initiative par un(e) conseiller(ère) municipal(e) : "Le Bureau du Conseil examine si la proposition est recevable. En cas de doute, il demande à la Municipalité et/ou à la préfecture **leurs déterminations**". Les juristes du SCL soulignent que le terme "détermination" n'est pas adéquat, puisque la responsabilité finale d'étudier la recevabilité incombe au bureau. La Préfecture ou la Municipalité peuvent tout au plus exprimer **une opinion**.

**- art. 95**

Le projet mentionnait la phrase suivante : "Aucune décision ne peut être annulée dans la séance où elle a été prise. L'article 95, 2ème alinéa, est réservé". Le renvoi doit en fait être à l'article 94, 2<sup>ème</sup> alinéa.

Après discussion avec le SCL, celui-ci a validé les deux ajustements retenus par la Municipalité, en collaboration avec le président de la commission du Conseil communal M. Nicolas Freymond. Les articles amendés sont donc :

**- art. 55 al. 4**

"Le Bureau du Conseil examine si la proposition est recevable. En cas de doute, il demande à la Municipalité et/ou à la préfecture **leurs opinions**".

**- art. 95**

"Aucune décision ne peut être annulée dans la séance où elle a été prise. **L'article 94, 2ème alinéa**, est réservé".

Ces modifications relevant plus du détail et ne touchant pas le fond du règlement, ils seront inclus, avec l'accord du Service des communes, dans la mouture finale qui sera soumise au Canton pour approbation. Une fois effective, une copie définitive du Règlement du Conseil communal sera remise aux Conseillères et Conseillers communaux.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente communication, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations. "

❖ **Secret de fonction**

Suite à l'intervention d'un membre du Conseil qui a divulgué en plénum des informations de la commission ne figurant pas au rapport, lors de la séance du Conseil du 21 mai 2015, le Bureau vous rappelle l'article 49 et vous demande à toutes et à tous de bien vouloir le respecter SVP.

❖ **Présidence du parti UDC Renens**

*Mme Carole De Col est la nouvelle présidente du parti UDC Renens.*

❖ **Courrier relatifs aux conditions d'écoute à la tribune, pendant les séances du Conseil Communal**

*J'ai également reçu un courrier d'un citoyen relatif à la sonorisation dans la tribune de la Salle de spectacles.*

*Suite à ce courrier M. Cardinaux de la société Maxximum a fait le nécessaire et j'espère que cela va mieux.*

*On me dit que c'est mieux, je vais donc m'abstenir de lire la lettre qui m'a été envoyée étant donné que nous avons trouvé le remède et que les conditions d'écoute sont maintenant bonnes. Merci.*

*Je vous donne tout-de-même la réponse de M. Cardinaux reçue suite à cette lettre.*

*"Nous avons pris bonne note du problème de sonorisation du balcon qui persiste. Nous allons installer pour ce soir deux haut-parleurs sur pied de chaque côté du balcon. Si le résultat de ce soir est concluant, nous garderons ce système par la suite.*

*N'hésitez pas à me joindre pour tout renseignement complémentaire.*

*Meilleures salutations."*

*Je vous remercie M. Cardinaux.*

❖ **Jetons de présence**

*Les fiches de jetons de présence ont été remises aux Présidents de groupe. Par avance, nous vous remercions de bien vouloir contrôler ce document et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. En outre, il est rappelé que les jetons de présence relatifs aux préavis N° 69-2015, 70-2015 et 71-2015, dont les rapports sont lus ce soir, seront honorés au mois de décembre 2015.*

❖ **Elections fédérales**

*Les élections du Conseil national et le premier tour du Conseil des Etats aura lieu le 18 octobre 2015. Quant au deuxième tour du Conseil des états, celui-ci est prévu le 08 novembre 2015. Tous les conseillers recevront une convocation dans le courant du mois d'août avec un bulletin de confirmation de présence qui sera à retourner au Bureau électoral. Je me permets d'ores et déjà de vous rappeler le caractère obligatoire de la convocation et ce en application de l'art. 12 LEDP, alinéa 5 "Tout électeur est tenu d'accepter sa désignation dans sa commune de domicile, sauf juste motif".*

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

## **6. Communications de la Municipalité**

M. le Président informe que le Bureau a reçu le Communiqué de la Municipalité N° 9 du 09 mai au 12 juin 2015, appelé également "Sous-la-loupe" qui relate les principales décisions et activités.

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,*

*Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, auditeurs et téléspectateurs,*

*Nous n'avons pas d'autres communications à vous faire ce soir, que de vous saluer et de vous souhaiter une bonne séance de travail.*

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

## **7. Communications éventuelles de la Commission des finances**

M. le Président prie M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances**

*Monsieur le Président,*

*Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

*Chers collègues,*

*La commission des finances s'est réunie mardi 23 juin 2015 à la buvette de la salle de spectacles pour son habituelle séance d'avant-conseil. Elle était accompagnée par Monsieur le Municipal des finances Jean-François Clément ainsi que de Michael Perrin, boursier.*

### **SIE SA – TvT Services SA : nouveaux statuts**

*Le soussigné a participé le jeudi 18 juin 2015 en sa qualité de président de la COFIN aux Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire de TvT Services SA ainsi qu'aux Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire de SIE SA avec les ordres de votes de la Municipalité suivant la procédure usuelle des S.A.*

*Concernant TvT Services SA, en plus des décisions statutaires, il a été décidé d'apporter quelques modifications homéopathiques aux statuts.*

*S'agissant de SIE SA, en sus des décisions statutaires, il a été décidé de réduire le capital action de CHF 15'000'000.- divisé en 1'500'000 actions nominatives ordinaires d'une valeur de CHF 10.- à un capital action de CHF 2'000'000.- divisé en 200'000 actions nominatives*

ordinaires d'une valeur de CHF 10.-. L'entreprise SIE SA est, dès l'adoption des nouveaux statuts, fiscalisée. D'autre part, un dividende sera versé aux quatre collectivités publiques. Pour la Commune de Renens, le dividende envisagé sera de CHF 100'300.- pour 2015.

### **Dépassement de crédit – Bâtiment Léman 9**

Il s'agit d'une chaudière que les services communaux estimaient devoir remplacer dans un futur plus lointain que cette année. La chaudière en question s'est révélée en bien moins bon état. Le dépassement de crédit est de CHF 49'410.- TTC

Le KWh produit par CADQUEST est facturé 10.4 ct. et le coût du mazout est de 0.9 ct. avant tout autre frais (par exemple avant transformation en chaleur, par ailleurs, il faut compter 20 % de pertes caloriques).

- La COFIN prend acte du dépassement de crédit.

### **Dépassement de crédit – Préavis 52-2014 du 28 mars 2014 “Aménagement et entretien du Parc Sauter”**

Le dépassement est dû à la réfection de la maisonnette située sur l'édicule public.

- La COFIN prend acte du dépassement de crédit.

### **Préavis 72-2015 : Financement d'un concours d'architecture et crédit d'études pour la rénovation du bâtiment de l'Avenue du Château 17, l'agrandissement de la crèche “Le Tournesol” et la création d'une UAPE.**

Il s'agit de l'agrandissement de la crèche ainsi que de la création d'une UAPE pour répondre aux besoins de la population. Le montant de CHF 1'360'000.- TTC permet de financer un concours d'étude. Le projet a été plusieurs fois reporté. Concernant les prix du concours d'architecture, il existe des règles (SIA 142).

La COFIN pose deux questions. La première est répondue ci-après, la seconde est transmise à la commission ad'hoc.

Question 1.) Comment ont été calculé les divers et imprévus? En page 7, CHF 7000.- ont été prévus pour les divers et imprévus du concours. En page 9, l'estimation des honoraires fait apparaître des divers et imprévus de CHF 45'000.-. En page 9, section 6.3 récapitulation, on ajoute encore 5% de divers et imprévus.

Est-ce correct de calculer des divers et imprévus pourcentages de divers et imprévus ?

Le préavis No 72-2015 demande le financement d'un concours d'architecture et des études de projet jusqu'aux soumissions rentrées pour la rénovation du bâtiment de l'avenue du Château 17, l'agrandissement de la crèche et la création d'une UAPE. Cette demande de financement n'est pas basée sur des retours de soumissions mais sur des estimations sur plusieurs niveaux interdépendants, rendant cet exercice aléatoire et, par conséquent, difficile.

**1.** Le concours d'architecture est ouvert au niveau européen, ceci est une obligation légale dès que les honoraires du marché sont au-dessus de CHF 350'000 HT.

Nous avons estimé pour notre concours 40 concurrents (concours du Censuy : 36 rendus); les divers et imprévus de CHF 7'000.- TTC sont des honoraires prévus pour payer les experts ainsi que l'organisateur du concours si le nombre de concurrents était plus élevé. La situation difficile de la construction au niveau européen a amené de nombreux bureaux d'architecture des pays limitrophes à concourir pour des projets en Suisse. On a ainsi pu constater la semaine dernière plus de 77 concurrents pour le concours d'architecture ouvert par Lausanne pour Saint-Martin 16-18, ce qui établit un record lausannois. Le divers (de 3.7%) est donc certainement nécessaire.

2. Une fois le lauréat désigné par le jury et confirmé par la Municipalité, les honoraires doivent être négociés avec le mandataire et le projet peut être plus précisément chiffré: nous avons également dû estimer un tarif horaire de CHF 140.- HT, ce qui nous semble raisonnable.

Nous avons estimé un coût pour la construction de la nouvelle garderie en fonction du programme et sur la base d'objets similaires construits en Suisse Romande: la marge de CHF 45'000.- (4.2%) correspond aux incertitudes liées au coût du futur ouvrage lauréat d'une part, au tarif horaire de l'architecte lauréat d'autre part.

3. Au point 6.3 nous avons rajouté des divers et imprévus de 5% pour la totalité de l'opération soit CHF 65'000.-TTC ce qui est une marge de manœuvre modeste pour des incertitudes pouvant se cumuler (plutôt que s'annuler).

La totalité réservée pour les divers et imprévus se monte à CHF (7'000 +45'000 + 65'000.-) 117'000.-TTC soit 8,6% sur les CHF 1'360'000.-TTC demandés. En phase concours et études, un 10% sur l'ensemble aurait été possible, et crédible, et un peu plus confortable (CHF 188'000 + CHF 1'055'000 à 10% = 124'000.-).

Mais nous avons voulu répartir les "divers et imprévus" selon les étapes que nous devons mener afin de déposer le préavis pour le crédit d'ouvrage en février 2017 et selon les services en charge de ces étapes: urbanisme pour le concours et bâtiments pour l'étude.

Un décompte précis sera établi lors du préavis pour le crédit d'ouvrage.

Question 2.) L'étude de la mise à l'air libre de la rivière est-elle comprise dans cette étude ?

- Au vote, la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis par 10 OUI, 1 NON et une abstention.

**Préavis 73-2015 "Rénovation urbaine du secteur de la gare, lot des espaces publics – deuxième étape du chantier / Crédit d'ouvrage pour la construction de la Passerelle Rayon Vert, l'aménagement des places nord et sud et des parkings vélos".**

Il s'agit d'un préavis intercommunal. Avec les subventions "attendues" de la Confédération et du Canton. Renens participera à hauteur de CHF 3'987'000.-. Les communes partenaires participent financièrement. Ce préavis ajoute un montant additionnel de CHF 300'000.- sous la rampe nord.

Concernant le passage du patrimoine financier au patrimoine administratif, la COFIN note que les parcelles N° 450 et 448 comprenant actuellement un bâtiment et un kiosque appelés à être démolis dans le cadre du projet de la gare seront inscrites au patrimoine administratif. On note que la valeur au patrimoine financier de CHF 1'034'000.- doit être amorti jusqu'à la valeur de CHF 0.- .

Deux questions sont posées à la commission ad hoc :

1.) On lit ici 10% de "divers et imprévus" alors qu'au préavis 72-2015 concernant le concours d'architecture de la parcelle du Château 17, les divers et imprévus étaient estimés à 5%. Pourquoi ?

2.) Concernant les conclusions du préavis, puisque les subventions ne sont pas formellement votées par les instances cantonale et fédérale, pourquoi n'a-t-on pas ajouté une phrase telle que "ALLOUE CHF... sous réserve de l'acceptation formelle des subventions cantonales et fédérales" ? Question à poser à la commission.

- Au vote, la commission des finances accepte les incidences financières par 10 voix pour, 2 contre sans abstention.

**Préavis 74-2015 "Demande d'un crédit-cadre pour les travaux de réfection de revêtement routier phonique, conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB)"**

Il s'agit de se mettre en conformité selon l'ordonnance fédérale OPB. Ce crédit-cadre sert ensuite à alimenter les différents travaux prévus et aptes à être subventionnés. A noter que la création de ce crédit-cadre permet de demander les subventions fédérales jusqu'en 2018.

La COFIN pose une question à la commission ad hoc : elle se demande que sont-ce les "purges locales" de 5% en sus des 5% de divers et imprévus.

- Au vote, la COFIN accepte les incidences financières à l'unanimité

**Préavis 75-2015 "Remplacement des hosts des deux centres de calcul et augmentation de l'espace disque (Projet H20-ESX)"**

Il s'agit de moderniser le centre de calcul. Cette dépense figurait au plan des investissements pour un montant de CHF 200'000.-. L'amortissement est sur 5 années s'agissant de matériel informatique.

- Au vote, la COFIN accepte les incidences financières par 10 oui et deux abstentions sans voix négatives.

**Préavis 76-2015 "Ilot de la Savonnerie – Démolition des bâtiments communaux sis à la Rue de l'Avenir 5 et 7 – Aménagement provisoires et lancement d'un concours d'architecture"**

La sécurité dans ces bâtiments n'est plus assurée. Le préavis demande la destruction des bâtiments, un aménagement provisoire ainsi qu'un concours d'architecture.

- Au vote, la COFIN accepte les incidences financières par 10 voix oui, une voix contre et une abstention.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la COFIN.



La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Vincent Keller ainsi que les membres de la commission des finances pour le travail accompli.

## **8. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)**

M. le Président prie M. Byron Allauca, Président de la CUAT, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Byron Allauca**, Président de la CUAT

*M. le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*La CUAT s'est réunie le 16 juin 2015 en présence de Mme. Tinetta Maystre, M. Hofstetter et M. Sébastien Suess qui fait partie du groupe technique.*

*Les Membres présents sont: Mmes. S. Sisto-Zoller, P. Zurcher Maquignaz, MM. Chatelan Anton, Leyvraz Jean-Pierre, Mulopo Robert, Menoud Yolán et moi-même Allauca Byron. Se sont excusés, M. Jeanrichard J. et M. Berthoud J.*

*A cette occasion la commission a reçu une présentation de la municipalité sur le PDi (Plan directeur intercommunal). En introduction, Mme. Maystre a rappelé que cette présentation reprend en grande partie le contenu de la présentation faite aux municipalités de l'Ouest lausannois et au groupe de concertation lors de la séance du 20 janvier dernier à St. Sulpice. Mme. Maystre nous rappelle également que nous sommes actuellement dans la phase de précision et de préparation de l'appel d'offre, ce qui permettra de mandater un bureau d'urbanisme afin de faire l'étude sur le PDi.*

*Tout d'abord il faut savoir qu'un plan directeur communal (PDC) sert à déterminer les objectifs d'aménagement de la commune, compte tenu du développement souhaité et de l'évolution des besoins individuels et collectifs (LATC, art. 25 et 35). C'est la Municipalité qui élabore le PDC, elle tient compte des options cantonales et consulte les communes voisines pour les problèmes à résoudre en commun.*

***Le PDi, est la vision concertée des huit communes du district de l'Ouest lausannois (Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix), qui se sont mises ensemble, depuis un certain temps, sous l'égide du SDOL, pour travailler et élaborer ce plan.***

*Selon la LATC, les communes ont l'obligation de réviser et d'actualiser leurs PGA et leurs PDC tous les quinze ans, or le PDC de Renens doit être révisé et actualisé pour 2018.*

*La démarche choisie pour élaborer le PDi est de créer un tronc commun à partir des huit cahiers communaux différents et mettre dans ce tronc commun la plus grande quantité d'éléments pouvant être traités conjointement comme par exemple l'urbanisation, la mobilité multimodale, les paysage, nature et patrimoine, les ressources naturelles et les contraintes environnementales, tout en tenant compte des spécificités de chaque commune.*

*Il faut savoir que lors des dernières rencontres du groupe de concertation et des municipalités, une vraie volonté de travailler ensemble a été exprimée afin d'élaborer ce PDi et ainsi chercher à harmoniser l'urbanisme de l'Ouest lausannois.*

*Dans le cadre du SDOL, il existe déjà un certain nombre d'études qui ont été réalisées sur l'ensemble des huit communes. Le PDi va profiter et reprendre toutes ces études, ce qui permettra d'économiser du temps et de l'argent et en même temps cela donnera une très bonne base pour le futur PDi.*

### **Schéma des différents groupes de travail dans le PDi.**

**Groupe Décisionnel** (Municipaux en charge de l'urbanisme)

- Groupe de concertation politique consultatif
- Groupe de concertation de la société civile

**Groupe technique** (responsables de l'urbanisme de chaque commune)

**Bureau du SDOL** (Chef du projet)

- Groupes thématique : (mobilité multimodale, mobilité douce, environnement, autres partenaires)
- Equipe de mandataires, mandataires complémentaires, spécialistes

### **Procédure**

*En ce qui concerne la procédure, comme mentionné dans l'introduction, actuellement le groupe technique travaille sur la préparation du dossier pour l'appel d'offre, afin d'engager le bureau qui sera chargé d'effectuer une compilation entre les différentes études existantes, les analyser et identifier les éléments manquants pour la réalisation du PDi.*

*Dans le dossier d'appel d'offre il y a quatre éléments importants à connaître :*

1. Conditions administratives de la procédure d'appel d'offres
2. Cahier des charges
3. Offre à remplir par le soumissionnaire
4. Tableau des études existantes

*Tous ces éléments font partie intégrante du dossier, mais l'élément le plus important est le cahier de charges, car c'est dans celui-ci que sera défini ce qui va être fait dans le PDi.*

*Une fois toutes les soumissions rentrées, les offres seront évaluées par le comité technique, qui est composé de : techniciens communaux, SDT, SDOL, BAMO (Bureau d'assistance maître d'ouvrage). Une fois les offres analysées, celles-ci seront proposées au bureau du Groupe décisionnel afin d'en choisir la meilleure et de préparer le mandat.*

*Pendant cette procédure, des autres partenaires tels que : le PALM, Lausanne Région, AFROU, Hautes Ecoles (UNIL, EPFL), TL, MBC, CFF, PoOuest, Services Industriels, DGMR, SPECo, SIPAL, Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DGE- DIREV), Unité dangers naturels et le Service de l'agriculture (SAGR), ont été consultés, afin de savoir ce qu'ils pensent de ce PDi.*

### **Stratégies pour l'élaboration du PDi**

- 1.- Réviser conjointement
- 2.- Valoriser les nombreuses études communales, intercommunales, d'agglomérations, cantonales et fédérales menées depuis une dizaine d'années
- 3.- Comblent les lacunes identifiées
- 4.- Etayer le diagnostic (état de la situation) et les enjeux dans les domaines de l'environnement, des activités économiques et de l'évolution sociodémographique.

### **Enjeux**

Suite à la discussion avec les différents partenaires et le travail qui a été réalisé par les municipalités et le groupe de concertation, plusieurs enjeux majeurs et spécifiques ont été identifiés.

#### **Enjeux majeurs**

- *Densification et rythme de croissance (lien avec la LAT)*
- *Maintien des activités artisanales et industrielles et d'une économie diversifiée*
- *Equilibre habitants/emplois*
- *Préservation de la qualité de vie*
- *Intégration des Hautes Ecoles dans le tissu urbain*
- *Préservation et création d'espaces verts de détente et loisir*
- *Maitrise des nuisances dues au trafic automobile*
- *Liaisons nord-sud tous modes (voiture, TP, modes doux)*
- *Avenir du m1*
- *Planification énergétique territoriale*
- *Dangers naturels*

Tous ces enjeux sont planifiés ou il y a l'intention de les planifier pour les trente prochaines années.

#### **Enjeux Spécifiques**

Chaque commune a identifié ses enjeux spécifiques, dans la commune de Renens les enjeux spécifiques suivants ont été identifiés :

- *Renforcer le caractère polycentrique*
- *Renforcement de la centralité de la gare*
- *Avenir du m1/lien avec les TP Nord-Sud*
- *Evolution de la gare de triage et des zones villas*
- *Conservation et création d'emplois*
- *Tirer parti des Hautes Ecoles*

Il y a des thématiques telles que : Plan lumière, offre culturelle, plan d'investissement intercommunal, agriculture de proximité, technologies, automobiles (hydrogène, autonome, etc.), qui ont été écartées parce qu'il y a la volonté de réaliser un PDi simple et

*compréhensible pour tout le monde, mais cela ne signifie pas que lesdites thématiques ne seront jamais étudiées, elles n'ont simplement pas la place dans un PDi.*

### **Déroulement de l'étude**

#### **Phase d'élaboration**

- Travaux préparatoires (~2 mois)
- Diagnostic et enjeux (~4 mois)
- Objectifs (~2 mois)
- Principes (~ 2 mois)
- Mesures (~4 mois)
- Programmes d'actions communaux (~4 mois)

#### **Phase de légalisation**

- Dossier pour examen préalable (~2 mois)
- Dossier pour examen complémentaire (~4 mois)
- Dossier pour consultation publique (~2 mois)
- Dossiers finaux pour adoption par les conseils communaux/généraux et approbation par le conseil d'Etat (~2 mois)
- Publication

*Dans ces étapes il y a deux consultations publiques, la première sur les objectifs élaborés pour l'ensemble du territoire et la deuxième pour les mesures. Or le PDi sert à créer des objectifs pour l'ensemble du territoire, mais aussi à créer des mesures, celles qui permettront de mettre en œuvre les objectifs.*

### **Clé de répartition financière**

*Les pourcentages suivants sont hors participation financière cantonale.*

<i>Bussigny</i>	<i>12.4 %</i>
<i>Chavannes-près-Renens</i>	<i>10.9 %</i>
<i>Crissier</i>	<i>11.2 %</i>
<i>Ecublens</i>	<i>18.5 %</i>
<i>Prilly</i>	<i>10.0 %</i>
<i>Renens</i>	<i>30.8 %</i>
<i>St-Sulpice</i>	<i>5.2 %</i>
<i>Villars-Ste-Croix</i>	<i>1.0 %</i>

*Cette clé de répartition a été décidée par les municipalités, sachant que la participation financière du Canton sera probablement d'environ 10%. Cette répartition tient compte financièrement du nombre d'habitants par commune à une seule exception, celle de la commune de Prilly. Elle vient en effet de réviser son PDC et elle a quelques petits travaux supplémentaire à effectuer pour être en conformité avec la LATC, il a donc été décidé qu'elle ne participe qu'à hauteur de 10% du budget d'étude.*

*Il faut savoir que pour Renens il existe un budget pour ces études, il a été planifié au début de la législature sous la rubrique « études urbaines ». En principe, il ne devrait pas y avoir de préavis, mais la Municipalité a estimé qu'il était important que le CC se prononce sur ce nouveau principe de travailler ensemble avec les autres communes.*

**Questions :**

**Question :** Est-ce qu'une estimation du coût a été faite ?

**Réponse :** Oui, le coût sera entre 1 million et 1.4 millions.

**Question :** Est-ce qu'il existe des possibilités que des bureaux étrangers qui ne connaissent pas le terrain (huit communes), gagnent le concours ?

**Réponse :** On doit respecter la loi sur marché public, mais avec toutes les spécificités inscrites dans le cahier des charges, il est très difficile, voire impossible qu'un bureau étranger gagne le concours.

**Question :** Est-ce que la participation cantonale lui donne un regard ou un pouvoir décisionnel ?

**Réponse :** Non, le canton est là plutôt pour accompagner, pas pour diriger. Mais indépendamment de la participation financière, le canton a le rôle de contrôle sur le travail.

**Question :** Pourquoi les communes de Jouxens-Mézery et Lausanne ne sont pas intégrées dans ce PDi

**Réponse :** Jouxens-Mézery et Lausanne ne font pas partie du SDOL. Les huit communes qui se sont mises ensemble pour ce projet font partie du SDOL et dans ce cadre, il existe déjà tout un travail fédérateur qui a été effectué entre ces communes depuis plus de 10 ans, donc il est important que ce travail aboutisse, ainsi, le SDOL deviendrait le PDi. Jouxens-Mézery et Lausanne sont intégrées lors des discussions et consultations avec les « communes voisines ».

**Question :** Est-ce que la densification a été chiffrée dans le mandat ?

**Réponse :** Non, mais dans des autres études tels que le PALM, il existe déjà des estimations sur la densification dans le district de l'Ouest lausannois et un des enjeux du PDi sera justement de savoir comment cette densification prévue pourra être mise en place, sachant que les opportunités sont nombreuses

**Question :** Comment sont articulés le tronc (cahier) commun et les branches (cahiers communaux) ?

**Réponse :** La volonté c'est d'avoir un tronc commun (cahier commun) le plus large possible, mais c'est l'étude qui dira jusqu'à où pourra aller ce contenu.

Le préavis pour la demande de financement pour l'étude sera déposé au CC cet automne. Ensuite le Groupe de concertation reprendra le travail après le vote dans chaque CC.

Prochaine séance le lundi 28 septembre 2015 à 18h30 au CTC, séance durant laquelle il s'agira d'élire le nouveau Président de la Commission.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la CUAT.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

## 9. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

M. Didier Vienet, Président de la CARIC, informe M. le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

## 10. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal

M. le Président ouvre la discussion

- **M. Ali Korkmaz**, Délégué du Conseil intercommunal de l'Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL)

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,*

*La réunion de l'ARASOL qui s'est tenue le 26 mai dans la salle de Conférence du CSR a débuté par l'assermentation de M. Gérard Duperrex de Renens qui remplace le démissionnaire M. João-Batista Domingos.*

*M. Gérard Duperrex a également été d'accord de présenter sa candidature à la Commission de gestion pour la Commune de Renens et a été élu à l'unanimité.*

*Le Conseil intercommunal a pris acte de la nomination de Mme Pascale Manzini à la vice-présidence du Comité de Direction suite à la démission de M. Jean-Pierre Rouyet.*

*Le directeur du CSR, M. Olivier Guex nous a informés que le nombre de dossiers traités mensuellement est stable. Ce qui veut dire que pour notre regroupement des communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix ce sont plus ou moins 1150 dossiers d'aide sociale qui sont traité par mois avec une variation de 10 à 20 dossiers par mois et un taux de 15% à 20% des dossiers qui s'éteignent et s'ouvrent par mois. Les dossiers qui s'éteignent sont le plus souvent consécutifs à des déménagements dans d'autres communes, des décès ou des sorties de l'aide sociale.*

*M. Olivier Guex nous a également informés qu'un projet de loi allait être présenté au Grand Conseil pour faciliter la transmission des données entre les différents services des administrations cantonales ou communales pour que d'éventuelles fraudes - du genre de celles qui permettent d'accéder à des prestations sociales indues - puissent être mieux tracées. Cette Loi devrait, selon toute vraisemblance, entrer en vigueur dans le courant de 2016.*

*Il faut savoir qu'aujourd'hui, par manque de base légale, une fraude sanctionnée par un service d'une administration cantonale ou communale ne peut être dénoncée à un autre service.*

*Nous avons également appris que M. le Conseiller d'état Pierre-Yves Maillard a donné son accord à l'ouverture de 7 centres de taxation en lieu et place des 4 actuellement ouverts, que les décisions sont plus rapidement rendues, ce qui représente un soulagement pour les*

*familles, et que la sous-traitance des dossiers par la Caisse de compensation de Clarens et par celle de la Ville de Lausanne a eu des effets positifs.*

*Pour la région de l'Ouest lausannois, il faut savoir que les demandes seront traitées à Lausanne.*

*Pour ce qui relève des comptes, il semblerait que nous nous dirigeons vers une baisse substantielle des coûts par habitants, mais que l'essentiel des postes de travail dans le secteur de l'accompagnement social serait maintenu. Pour ce qui est du budget, il fera l'objet de la prochaine réunion de l'ARASOL qui se tiendra le 29 septembre. Ce qui veut dire qu'aucune décision importante n'a été prise dans ce domaine lors de la réunion qui fait l'objet de ma présentation.*

*Pour ce qui est du rapport d'activité qui détaille le type d'aides et de prestations et le nombre de familles ou de personnes qui en bénéficient, il a été rappelé qu'il était à disposition dans son intégralité pour toute personne qui le demanderait dès lors qu'il a été approuvé par le Conseil intercommunal.*

*Pour ce qui relève des comptes, il semblerait que nous nous dirigeons vers une baisse substantielle des coûts par habitants, mais que l'essentiel des postes de travail dans le secteur de l'accompagnement social serait maintenu. Pour ce qui est du budget, il fera l'objet de la prochaine réunion de l'ARASOL qui se tiendra le 29 septembre. Ce qui veut dire qu'aucune décision importante n'a été prise dans ce domaine lors de la réunion qui fait l'objet de ma présentation.*

*Pour ce qui est du rapport d'activité qui détaille le type d'aides et de prestations et le nombre de familles ou de personnes qui en bénéficient, il a été rappelé qu'il était à disposition dans son intégralité pour toute personne qui le demanderait dès lors qu'il a été approuvé par le Conseil intercommunal.*

*Pour ce qui concerne l'aménagement du règlement de l'ARASOL, nous avons appris qu'il devrait être adopté d'ici la fin de législature. Ce règlement sera traité lors d'une réunion qui a été fixée au 2 septembre.*

*Nomination du/de la président/e, du/de la vice-président/e, et du/de la secrétaire du Conseil intercommunal (juillet 2015 à juin 2016)*

*a) Nomination du/de la Président/e du Conseil intercommunal M. David Metzger s'enquiert auprès de l'assemblée pour savoir si un délégué souhaite se présenter.*

*Mme Anne-Thérèse Guyaz d'Ecublens se propose. M. David Metzger demande s'il y a d'autres propositions. Il n'y en a pas.*

*Mme Anne-Thérèse Guyaz est élue à l'unanimité à la Présidence du Conseil intercommunal.*

*b) Nomination du/de la vice-Président/e du Conseil intercommunal*

*M. David Metzger rappelle que cette fonction est actuellement occupée par Mme Anne-Thérèse Guyaz. Il s'enquiert auprès de l'assemblée pour savoir si un délégué souhaite se présenter. Mme Caroline Albiker-Pochon fait savoir qu'elle propose sa candidature. M. David Metzger demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas.*

*Mme Caroline Albiker-Pochon est élue à l'unanimité à la vice-présidence du Conseil*

*intercommunal.*

*c) Nomination du/de la secrétaire du Conseil intercommunal.*

*M. David Metzger rappelle que cette fonction est actuellement occupée par Mme Yvette Charlet. Il s'enquiert auprès de l'assemblée pour savoir si un délégué souhaite se présenter. Ceci n'étant pas le cas, Mme Yvette Charlet fait savoir qu'elle propose à nouveau sa candidature.*

*Mme Yvette Charlet est élue par acclamation comme secrétaire du Conseil intercommunal.*

*Pour conclure, les divers ont été l'occasion de soulever un problème qui n'est pas anodin, je veux parler de la proportion toujours plus élevée de très jeunes adultes qui sont amenés à devoir aller frapper à la porte des services de l'assistance sociale.*

*Sur ce thème, Mme Murielle Ramseier nous a parlé des jeunes adultes âgés entre 18 et 25 ans et de la nouvelle unité qu'elle a créée pour cette catégorie de personnes qui s'appelle "Unité pour jeunes adultes en difficulté". Elle nous a informé qu'il y avait des assistants sociaux qui se spécialisaient sur les problématiques de cette catégorie d'adultes et a attiré notre attention sur le fait qu'il y a, effectivement, des situations graves voir tristes qui constituent un véritable problème de société.*

*A partir de cette constatation, il a été décidé de chercher et de trouver des solutions pour ne pas laisser que de jeunes adultes "s'installent" dans le revenu d'insertion. Pour ça, il nous faut mettre sur pied des mesures d'insertion et de prise en charge qui ne soient pas que financières.*

*Comme on peut voir, l'ARASOL joue son rôle, il y a du travail, mais je pense que, dans l'ensemble, les choses vont dans le bon sens. Les séances du l'ARASOL est ouvert pour publique*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

## **11. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales**

M. le Président annonce les changements dans la composition des Commissions permanentes et des commissions intercommunales.

### o Commission des finances

La présidence de la Commission des finances sera assurée par M. Stéphane Montabert du groupe UDC pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016, respectant ainsi la Convention de législature.



- Commission de gestion

La présidence de la Commission de gestion sera assurée par Mme Victoria Ravaoli-Thibaud du groupe PSR pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016, respectant ainsi la Convention de législature.

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

## **12. Comptes communaux – Exercice 2014**

- a) **de la Commune de Renens,**
- b) **de l'organisme intercommunal Mèbre-Sorge,**
- c) **de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy,**
- d) **de l'entente intercommunale SDIS Malley**

Avant de donner la parole à M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances, M. le Président rappelle que les comptes sont régis par les articles 105 à 110 du règlement du Conseil communal. D'autre part, il informe qu'étant donné que le rapport a été envoyé à chaque conseillère et chaque conseiller, M. Vincent Keller lira un résumé de son rapport. Ensuite de quoi, il sera examiné dans l'ordre suivant, les comptes de la Commune de Renens dicastère par dicastère, les comptes de l'organisme intercommunal Mèbre-Sorge, les comptes de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy et finalement les comptes de l'entente intercommunale SDIS Malley.

M. le Président prie M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,  
Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

*La Commission des finances s'est réunie à six reprises entre le lundi 27 avril 2015 et le mercredi 13 mai 2015 à la buvette de la Salle de Spectacles. Durant ces séances, elle a pu rencontrer les différents municipaux ainsi que leurs chefs de services pour leur poser toutes les questions relatives aux sections des comptes 2014 qui les concernaient. Monsieur le Municipal des Finances Jean-François Clément accompagné de Madame Laurence Favre, adjointe du boursier, ainsi que Monsieur Michael Perrin, boursier, étaient présents à toutes les séances.*

### Présentation générale

*La séance a eu lieu le lundi 27 avril 2015. Madame la Syndique Marianne Huguenin était accompagnée de Monsieur le Secrétaire Municipal Nicolas Servageon ainsi que de Monsieur Stéphane Robert, Chef du personnel.*

*Avant l'analyse fine de chacune des lignes des comptes communaux, la Direction des Finances et M. Clément Municipal tient à faire une synthèse des comptes 2014. Cette année ne présente aucune surprise, de manière générale les comptes 2014 suivent le budget 2014. Les différents dicastères ont tenu le budget, certains ont même été en deçà de celui-ci. Une surprise toutefois est présente avec l'impôt sur les successions qui présente un positif de CHF 1.6 million en lieu et place de CHF 700'000.- budgétés. L'un des points négatifs à relever réside dans le bénéfice sur l'impôt sur les personnes morales (CHF -1.5 million), l'impôt à la source (CHF - 700'000.-) et le remboursement de la facture sociale.*

*La marge d'autofinancement reste positive avec une valeur de CHF 3.4 millions ainsi qu'un montant des investissements de CHF 17 millions. Le rapport entre les deux signifie emprunt.*

*L'endettement net par habitant passe de CHF 954.- à CHF 1617.-. On notera que cet endettement représente l'investissement par habitant. Une commune dynamique et qui augmente de taille a besoin d'investissement.*

*Finalement la Commission des finances note que le point d'impôt par habitant (CHF 22.- / habitant) reste bas. La Commune de Renens profite donc de la péréquation cantonale.*

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

*En préambule, on notera que le local des archives a été étendu ce qui induit une augmentation de la section par rapport à l'exercice 2013.*

*1012.3012.10 : Est-ce que des formations seront prévues ?*

*Cela dépend de la demande et des cours proposés.*

*1050 (ATELIERS) : Comment se passe la collaboration entre les Ateliers et l'ECAL ?*

*La collaboration entre les Ateliers et le Design Studio (particulièrement le Studio Design) n'a pas été satisfaisante, ni entre eux et l'ECAL, et finalement le Design Studio est sorti du dispositif Pôle Design. La collaboration entre les Ateliers et l'ECAL est par contre croissante, et elle a été en particulier fructueuse lors de la Semaine entrepreneuriale (challenge entre un Atelier et des étudiants de l'ECAL).*

*1060 (Tourisme) : Qu'en est-il du FERL (Fond pour l'Équipement touristique de la Région Lausannoise) ?*

*Renens ne dispose pas d'une infrastructure hôtelière. Le FERL étant alimenté par la taxe de séjour, il a été proposé que Renens puisse avoir accès aux services touristiques moyennant le versement d'un montant de CHF 5000.-. Cette approche a été refusée. Une étude de marché est en cours pour connaître l'avantage de l'implantation d'un hôtel à Renens (compte 1070.3185.01).*

Question : Pourquoi la commune s'implique-t-elle dans la création d'un hôtel ? Pourquoi les démarches ont été menées uniquement avec les CFF ?

Un hôtel se construit suivant un plan de quartier. Il n'y a pas beaucoup d'opportunités dans la ville, raison pour laquelle les démarches sont effectuées avec les CFF. Lors d'un changement d'affectation, la discussion de l'opportunité de la construction d'un hôtel fait partie des tractations avec les propriétaires. Il s'agit d'une volonté politique que de placer un hôtel à un lieu stratégique comme aux environs de la gare.

1080.3517.01: D'où provient la différence de CHF 464'000.- ?

Effectivement, malgré une croissance des recettes de transports inférieures aux prévisions, la bonne maîtrise des charges d'exploitation a permis finalement de n'augmenter que de + 1.2% les indemnités d'exploitation à facturer aux collectivités publiques, moins que ce qui était prévu au budget, avec un taux de couverture de 37%.

On peut dire en particulier qu'il y a eu une diminution des frais d'énergie thermique à cause de la chute des prix du diesel et des frais d'énergie électrique (baisse des tarifs), et des frais financiers qui ont diminué, par le remboursement d'un emprunt et un renouvellement d'emprunt à des taux inférieurs.

1300.3099.02 : Y a-t-il possibilité de revente des chèques REKA ?

Il est effectivement possible de les revendre. Aucune information sur un éventuel marché noir de chèques REKA n'est parvenu à la connaissance des autorités communales. La Commune participe à hauteur de 10%. On mesure une augmentation de la demande en fonction du plan de mobilité. On notera que la quantité est plafonnée à CHF 900.- par personne seule.

1301 (Apprentis). Quelle est la proportion des apprentis qui terminent leur formation à Renens ?

La direction "administration générale" espère entre 18 et 20 apprentis par année engagés par la commune. Il y en a eu un peu moins en 2014 (l'un n'a pas été remplacé, et il a manqué des "agents d'entretien" qui est un métier nouveau). De manière générale, les apprentis qui ont commencé leur formation à la Commune de Renens la terminent à la Commune de Renens.

Est-ce uniquement des apprentis renanais ?

La Commune de Renens essaie de favoriser la région de l'Ouest sans être exclusif. La Commune de Renens ne prend pas des apprentis qui ont un trop long trajet pour venir jusqu'à Renens.

Les communes voisines ont-elles la même approche ?

Oui, à l'exception de la Ville de Lausanne.

### 1303 : Pourquoi une si grande différence ?

*Cela fait que 3 ans qu'il y a des civilistes à Renens. Pour le moment, seuls 2 ont été engagés (2 postes). On rappelle qu'un civiliste ne doit pas prendre la place d'un éventuel chercheur d'emploi. Un l'est en permanence à Ondallaz. Un second avait été engagé auprès du délégué à la jeunesse. Ce dernier n'a pas été reconduit en 2014.*

### 19 SDOL

*Comme remarque générale, on note un nouveau site web, des projets d'études prévues non réalisées ainsi que l'inverse. Recettes non prévues, comme une indemnisation pour la participation du SDOL au PALM. Ces comptes sont approuvés lors du groupe de pilotage du SDOL.*

*Les autres communes doivent-elles adopter les comptes du SDOL ?*

*Non, au niveau global, ils sont donc approuvés par le groupe de pilotage, puis par les Municipalités, mais pas par les législatifs, et vus aussi par et le Canton. La gestion des comptes et des charges du personnel ont été confiées à la commune de Renens par la convention de démarrage du SDOL.*

### 195 SDOL-Malley : Y aura-t-il un impact avec le nouveau CIGM ?

*Le nouveau CIGM est un morceau limité du puzzle Malley qui n'est pas un plan de quartier comme le sont Malley gazomètre, ou Malley Gare ou Malley Viaduc, mais un PAC, plan d'affectation cantonal, délimité par le projet et qui est élaboré séparément. Donc il a peu d'impact au niveau financier du chantier Malley du SDOL).*

## FINANCES – CULTES

*Les grands thèmes ont été présentés en introduction du présent rapport. Les comptes 2014 sont proches du budget 2014. La Commune de Renens doit faire avec des ressources plus faibles que certaines autres communes de taille similaire. Le Service des Finances se doit de phaser ou de redimensionner les projets qui arrivent des différents dicastères. Les comptes communaux sont à l'équilibre, mais cet équilibre est fragile. On citera comme exemple la diminution de l'impôt sur les personnes morales pour 2014 ainsi que la menace que fait planer pour le futur la réforme sur la fiscalité des entreprises actuellement en discussion au niveau cantonal.*

*Du côté des investissements, certain gros projets comme le tram laisse présager un impact certain sur les futurs comptes communaux.*

*Toutes ces raisons font que les comptes sont relativement modestes pour reprendre un terme utilisé par le Municipal des Finances. Modestes et proches d'un budget modeste lui aussi. On notera qu'on arrive aujourd'hui, malgré cette modestie, à établir un budget proche de la réalité.*

*S'agissant des lieux de culte, les engagements financiers sont plus modestes même si un préavis de demande d'investissement a récemment été accepté par le conseil dernièrement pour la réfection de la verrière de l'église catholique. L'entretien de ces bâtiments fréquentés*

essentiellement le dimanche, lors des cérémonies, représente un poste important dans le budget. De nombreux liens, échanges entre communautés sont déjà réalisés, quand bien même il paraît opportun de les intensifier à l'avenir.

La Commission des Finances note que le fléchissement dans l'impôt sur les personnes morales a été presque intégralement contre-balançé par l'impôt sur les successions.

#### 2010.4050 : Quelles successions ?

CHF 600'000.- correspondent au "roulement habituel" de quinze à vingt personnes décédées par année dont le patrimoine entraîne un impôt sur les successions. Le CHF 1.3 million restant correspond à trois personnes décédées en 2014 sans descendance directe.

L'impôt sur les successions à Renens est modeste par comparaison à des communes vaudoises de taille similaire :

	2013	2014
	10'986'000.0	
Montreux	0	7'403'000.00
Morges	4'538'000.00	3'613'000.00
Nyon	1'554'000.00	1'797'000.00
Pully	6'538'000.00	3'713'000.00
Yverdon	1'835'000.00	812'000.00

On notera que la moitié de l'impôt sur les successions est versé dans la facture sociale cantonale (couche péréquative). Ce qui signifie que la moitié des CHF 1.6 million sera versé dans la péréquation, ce qui laissera au final un montant d'environ CHF 800'000.-.

#### 2010.4370: chiffre négatif pourquoi ?

Lorsqu'il y a "malversation fiscale" et qu'il y a amende, la personne a la possibilité de faire opposition. Le calcul fiscal doit être refait et entraîne une suspension de l'amende.

#### 2020 Service de la dette

Au vu des taux relativement stables en 2014 sur le marché des obligations simples, la Municipalité n'a pas augmenté les emprunts à long terme. Par contre, elle a eu recours à des emprunts à courts/moyen terme appelé avance à terme fixe de 1 à 12 mois pour un montant de CHF 7.0 millions. Les taux à moyen terme se situaient en 2014 entre 0.2 et 0.4 %. Ainsi, au 31.12.2014 les emprunts se montent :

- Emprunts long terme CHF 59.0 millions

- Emprunts court terme CHF 7.0 millions

Total CHF 66.0 millions

2020.3223.09 et 2020.3223.21 : Les deux gros emprunts à plus de 3% ont été intégralement remboursés en 2014.

2023.4250.02 : Processus de fiscalisation de SIE SA.

*On va vers un processus de fiscalisation de SIE SA (entreprise défiscalisée jusqu'à aujourd'hui). Cela fera l'objet de la prochaine Assemblée Générale à laquelle le président de la COFIN est invité en juin prochain (2015). La conséquence principale est qu'un revenu sur le dividende sera budgété en 2016.*

2026.4529.20 : Pourquoi toujours CHF 600'000.- (Comptes 2013, Budget 2014, et comptes 2014)

*Il faut voir la chose de manière globale. Au final, Renens a remboursé CHF 1.7 million (+ facture sociale). Cela provient de revenus exceptionnels. On rappelle que les communes ne pouvaient pas récupérer plus de 4.5 points d'impôts. Dès 2014, ce taux est monté à 5.5 points d'impôts sur la demande – entre autres – de la Commune de Renens auprès des instances cantonales.*

#### CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL

*La séance a eu lieu le mardi 28 avril 2015. Madame la Municipale Tinetta Maystre et Monsieur le Municipal Jean-Marc Dupuis étaient accompagnés des différents chefs de service: Alain Lombardet, Alain Peneveyre, Martin Hofstetter et Christophe Sarda.*

*Les différences Budget-Comptes sont mineures sauf pour la section des travaux. Cela concerne des retards dans les travaux du tram principalement qui entraînent des incidences des travaux sur les collecteurs des eaux usées. Le plan des investissements a été modifié en conséquence.*

*Les chiffres ont été respectés par rapport au budget 2014. Concernant la gestion des déchets, 2014 aura été la première année complète de la nouvelle forme (taxe). L'exercice financier complet montre que l'estimation faite en 2013 a été respectée. La clef de répartition des déchetteries est favorable à la Commune de Renens. L'augmentation des subventions de cette année est due à des demandes de subvention de panneaux solaires (photovoltaïques et thermiques). Le fond (lié au compte 3640.3666) ne comporte plus que CHF 200'000.--. Il y a une claire volonté d'utiliser ces énergies renouvelables dans tous les nouveaux projets.*

*Au niveau des bâtiments, les sections n'ont pas changé. On traite "par nature" (énergie, entretien, rénovation, etc..). Pour les comptes 2013, la COFIN s'était posé la question des acomptes (électricité, eau, gaz par exemple), des modifications ont permis d'améliorer sensiblement l'estimation budgétaire ce qui a permis d'équilibrer les comptes. Il y a des éléments non prévisibles (par exemple climatique) qui peuvent influencer les acomptes. Concernant les énergies, la situation est globalement satisfaisante par rapport au budget 2014.*

3006.3012.40 : Pas de maladie en 2013, CHF 27'000.- de maladie en 2014 ? Est-ce un cas particulier ou un absentéisme nouveau ?

*Il y a une recette en 3006.4361.40. 2013 était une "année de chance". En 2014, il y a eu plusieurs cas de maladie différents de longue durée ayant entraîné l'engagement de personnel de remplacement. Pour les maladies de courte durée, il n'y a pas de remplacements.*

*3100.4342 : Pourquoi une telle différence avec le budget ?*

*Il est lié au nombre de kilowattheures consommés.*

*3100.3161 : Que sont ces loyers ?*

*Le libellé de ce compte est correct car il comprend :*

- Le loyer de la parcelle des jardins familiaux "Aux Paudex", payé au Canton de Vaud pour CHF 562.- annuel.*
- Des redevances pour trois arrêts de bus selon la convention datant de 1970 et réactualisée en 1985 et 2002, payées aux CFF pour CHF 180.- annuel pour les trois arrêts*

*3103.4232.51 : Pourquoi une telle différence ?*

*L'estimation du budget 2014 était incorrecte.*

*4364 par nature (page 27a) : ce sont des dégâts remboursés par l'ECA.*

#### COMPTES MEBRE SORGE

*Encore selon l'ancienne clef de répartition. Pas de commentaire particulier.*

#### COMPTES STEP

*La STEP va gentiment entamer sa mue (rénovation). Les amortissements de ces investissements auront une influence sur la participation de la Commune de Renens dans les futures années.*

#### *36 Environnement-Maintenance*

*3630.4342.01 : Pourquoi un signe négatif ?*

*C'est une recette négative (notes de crédit faites en 2014 inscrites en 2013. Facture supprimée).*

*3631.3812 Fonds de régulation de déchets ?*

*Taxe affectée pour équilibrer la section. Cela permet de compenser la section. Cela part dans un fonds affecté. C'est une écriture comptable.*

*Qu'en est-il sur la taxe rétrocedée ?*

*Le service financier en est au statut quo. La Municipalité a conservé sa position. Le Conseil communal conserve aussi sa position. La lettre l'expliquant envoyée au Canton est restée jusqu'à maintenant lettre morte.*

*3631.4342.01 : Entreprises exonérées ? Comment on identifie une entreprise qui ne crée pas de déchets ?*

*Soit l'entreprise a un collecteur privé et le prouve (et donc ne paie pas la taxe). Soit elle prouve qu'elle ne crée pas de déchets.*

*La taxe de base doit être calculée au plus juste (CHF 85.- TTC en 2014). Une grille existe pour les entreprises (entre 1 à 5 en fonction de la quantité des déchets). Un restaurateur aura plus de déchets qu'un bureau. Une "entreprise boîte aux lettres" aura un facteur 0. Il y a possibilité de recours (en 2014, il y a eu 24 recours sur environ 1000 entreprises). Les cas sont ensuite réévalués.*

*3640.3809 : Comment est alimenté le fonds pour le développement durable ?*

*Chaque kilowattheure vendu sur le territoire est prélevé de 0.1 ct. Le Conseil communal avait accepté une taxe pour le développement durable (en plus du "droit de l'usage du sol" de l'électricité de 0.7 cts).*

*Dans le détail voir tableau page suivante.*

*La différence de CHF 655.- entre le décompte et le compte de bilan 9280.05 provient des ventes d'ampoules LED aux habitants de Renens (compte 3640.4359) qui sont également attribuées dans le fonds vu que les achats de ces ampoules sont comptabilisés dans le compte 3640.3666.*



## FONDS COMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE - Année 2014

Tableau récapitulatif des subventions attribuées selon les directives édictées par la Municipalité

Objets subventionnés	Subventions effectuées	Subventions max. 2014	Montants subventionnés au 31.12.2014	Coûts maximaux prévisibles	Directives
Isolation et remplacement fenêtres	5	10	25'000.00	50'000.00	20% des travaux, max. de 5'000.- par objet
Actions/publications/manifestations pour le développement durable	4		22'002.36	20'000.00	110% des coûts
Capteurs solaires thermiques	4	10	19'428.40	20'000.00	40% de l'installation jusqu'à 5'000.-
Vélos électriques	31	60	9'300.00	18'000.00	300.- par vélo
Romande E./parc solaire collège du Léman			3'791.00		
Panneaux photovoltaïques	2	5	3'200.00	8'000.00	40% de l'installation jusqu'à 1'600.-
Bike to work / entreprises	5	25	1'332.30	5'000.00	5'000.- max. par an
Clean up day			682.80	5'000.00	5'000.- max. par an
Bilan énergétique pour bâtiments	2	15	599.20	30'000.00	40% du bilan jusqu'à 2'000.-
Changement des anciens gros appareils électroménagers	4		578.65	0.00	10% du prix, max. 250.- par appareil
Accessoires pour vélos	12	10	430.00	1'000.00	100.- par remorque / 30.- par casque
Batteries pour vélos électriques	1	10	100.00	1'000.00	100.- par batterie
Carré solaire 1 m2 Romande Energie		-	27.00		
Chauffage à bois	0	60	0.00	16'000.00	Entre 2 et 4'000.- selon la puissance
Abonnements PubliBike	0	30	0.00	1'350.00	45.- par abonnement 1ère année
Abonnements Mobility	0		0.00	0.00	100.- par abonnement 1ère année
Scoters électriques	0	7	0.00	3'500.00	500.- par scooter
Véhicules gaz ou électriques	0	10	0.00	7'500.00	750.- par véhicule
Plans de mobilité d'entreprises		10	0.00	30'000.00	30% du plan jusqu'à 3'000.-
Mesures incitatives permettant le développement de la mobilité douce	0		0.00	0.00	100% des coûts jusqu'à 5'000.-
Cours pour concierges/techn. bâtiment	0	100	0.00	5'000.00	Jusqu'à 250.- par personne
Mérite pour le développement durable	0	1	0.00	5'000.00	sur proposition de la Commission
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>363</b>	<b>86'471.71</b>		

Solde au 01.01.2014	Fr.	254'934.47
Subventions accordées en 2014	Fr.	-86'471.71
Taxe encaissée en 2014	Fr.	84'981.30
Solde estimé au 31.12.2014	Fr.	253'444.06

Actions/publications/manifestations pour le développement durable	
dépliant promotion du fonds	2'839.75
journée du soleil : 10.5.14 stand ADER	1'794.10
Action LED energyday	1'047.60
sacs biodégradables Ville de Renens	16'320.91
<b>total</b>	<b>22'002.36</b>

## 37 Service Urbanisme

## 3710.3185.04 SDOL – Frais des chantiers. Détails ?

Compte 3710.3185.04 SDOL - frais des chantiers		Comptes 2014 en CHF	En % du total du chantier
<b>Chantier 0 - Général</b>			
26.12.2014	Bouclément annuel - plan directeur intercommunal	7'176.00	
26.12.2014	Bouclément final - mission et structure du SDOL	8'073.95	
28.12.2014	Bouclément final - plate-forme logement	2'479.20	
		<b>17'729.15</b>	<b>20.46%</b>
<b>Chantier 2 - Secteur Bussigny à Sébeillon</b>			
26.12.2014	Bouclément annuel - modification des limites communales	1'868.00	
26.12.2014	Bouclément annuel - axe tram PP1 - itération urbanistique	646.95	
26.12.2014	Bouclément annuel - communication Take off	8'823.25	
		<b>11'338.20</b>	<b>10.62%</b>
<b>Chantier 5 - Espaces publics et mobilité douce</b>			
24.12.2014	Bouclément final - mobilité douce, guide à vélo	1'813.70	
		<b>1'813.70</b>	<b>30.23%</b>
<b>Chantier 6 - Transports</b>			
28.12.2014	Bouclément annuel - stationnement	8'870.30	
		<b>8'870.30</b>	<b>25.19%</b>
<b>Chantier 7 - nature et paysage</b>			
26.12.2014	Bouclément annuel - stratégie pour valorisation des sites	5'430.05	
		<b>5'430.05</b>	<b>5.00%</b>
<b>Chantier Malley</b>			
08.09.2014	Bouclément final - chef de projet Malley	52'450.00	
26.12.2014	Bouclément annuel - Malley mandats thématiques site 2000w	1'462.50	
26.12.2014	Bouclément annuel - maquette Malley Centre	1'730.85	
28.12.2014	Bouclément final - Malley - chef de projet	43'713.95	
28.12.2014	Bouclément final - Malley communication	5'625.00	
		<b>104'982.30</b>	<b>33.99%</b>
<b>Chantier axe forts / AFTPU</b>			
26.05.2014	Bouclément final - fonctionnement chef de projets AF	3'550.00	
28.12.2014	Bouclément final 2014 - fonctionnement chefs de projets Axes Forts	1'036.65	
		<b>4'586.65</b>	<b>1.64%</b>
<b>Fonds Wakker</b>			
16.06.2014	Alimentation du fonds Wakker pour le prix "patrimoine de demain"	5'138.65	
		<b>5'138.65</b>	<b>18.89%</b>
<b>Total du compte</b>		<b>159'889.00</b>	<b>16.68%</b>

Y:\Finances\Comptabilité générale\Analyses\Détail compte n° 3710.3185.04 SDOL-frais des chantiers\Compte 3710.3185.04 SDOL-frais des chantiers 2014.xlsx

28.04.15 / 19:44 / SLA

## 3820.3185.01 : Travaux reportés à l'année 2016 ?

*Non, il n'y a pas de liste lors de l'établissement du budget.*

## 3820.3656 : Ou se trouve l'encaissement ? Ou se trouve la participation aux charges ?

*Dans le détail :*

*3820.3656 : ce compte comprend la subvention pour la gare de CHF 15'000.- et la subvention pour la place du Marché de CHF 10'000.-*

*3820.4526 : la participation des communes de CHF 7'500.- concerne la subvention de la gare de CHF 15'000.- (celle de la place du Marché à totalement à la charge de Renens), soit :*

*Crissier, 12.5%, CHF 1'875.-*

*Ecublens, 12.5%, CHF 1'875.-*

*Chavannes, 50%, CHF 3'750.-*

*Le solde est à la charge de Renens*

3820.3170 : Qu'est-ce que le prix Flux 2011 ?

*CHF 5000.- Une partie a été utilisée (1297.-). Flux 2011 est un prix pour l'excellence des aménagements multimodaux. Cette somme correspond à la visite de Berne et de Könitz.*

3810.4342 : Moins de livraison pour Tamoil. Encore moins l'année prochaine ?

*Cela ne dépend pas de la commune.*

3860.4341 Montant faible des taxes de raccordement. Pourquoi ?

*La taxe dépend des permis de construire. La taxe se récupère à la fin des travaux. Signification : il n'y a pas beaucoup de fins de travaux. On verra l'incidence en 2015 ou 2016. Les gros travaux type Croisée, cela sera en 2016.*

### CULTURE JEUNESSE SPORT

*Madame la Municipale Myriam Romano-Malagrifa était accompagnée de Madame la Cheffe de service Michelle Dedelley ainsi que des deux directeurs des écoles Madame Carole Boyer pour l'établissement primaire Renens-Est et Monsieur Alberto Angeretti pour l'établissement secondaire. Madame Vanessa Besson (doyenne chargée de direction pour l'établissement primaire Renens-Ouest avant l'entrée en fonction de Monsieur Jean-Marc Dotterens) est excusée.*

*Le dicastère Culture-Jeunesse-Sport (CJS) voit ses charges augmenter mais aussi ses revenus suivre la même tendance. Cette situation est due à une démarche de recherche intensive de sponsoring pour les différentes manifestations qui étaient prévues en 2014 entre l'établissement du budget et les comptes finaux. A cela s'ajoute une Annus Horribilis de l'exploitation de la piscine de Renens. Finalement, un dernier élément impacte fortement le budget : les dérogations scolaires pour un élève qui doit suivre son cursus dans une autre commune en raison d'une offre scolaire inadéquate à Renens. La commune hôte facture la scolarité de l'élève à Renens; cela répond à une directive cantonale (découlant de la plateforme ETACOM).*

*Question : D'où vient la différence de coût entre l'élève qui fait sa scolarité à Renens et celui qui la fait dans une autre commune ?*

*Les élèves qui font leur scolarité en dehors de la commune vont dans des classes particulières: Sports-Études ou raccordement par exemple. Le coût n'est pas identique du fait que Renens ne propose pas ces cursus en raison d'un effectif trop réduit. Le coût du transport entre en ligne de compte. A noter qu'une classe Sport-Études va ouvrir à Crissier, il est possible que cela impacte favorablement les coûts sur les comptes 2015 puisque actuellement seule Lausanne dispose d'une telle offre.*

5311.3188 : D'où vient l'énorme différence entre le budget et les comptes ?

*Cela provient du fait que certains élèves sont passés du secondaire au primaire (nouvelle loi scolaire LEO). De façon globale, on retrouve un équilibre. Dès l'exercice 2015, ces différences ne devraient plus apparaître. Notons enfin que le seul car scolaire communal*

*n'est plus suffisant pour répondre à la demande de transports, raison pour laquelle il est fait appel à Car Postal.*

*Dans le détail :*

Compte	Mise en forme automatique	Désignation	Comptes 2014 Charges	Budget 2014 Charges	Comptes 2013 Charges
3188		Frais de transports primaire	94'177.55	47'500.00	90'173.70
5311.3188		Frais de transport des élèves	49'417.70	22'500.00	86'226.90
5313.3188		Frais de transport des élèves	44'759.85	25'000.00	3'946.80
3188		Frais de transports secondaire	20'050.52	33'000.00	25'810.90
5321.3188		Frais de transport des élèves	20'050.52	33'000.00	25'810.90
<b>TOTAL PRIMAIRE - SECONDAIRE</b>			<b>114'228.07</b>	<b>80'500.00</b>	<b>115'984.60</b>

*5311.3902 Y a-t-il encore des camps primaires à Ondallaz ? Puisqu'il n'y a plus de camps du secondaire. On observe un doublement des charges entre le budget 2014 et les comptes 2014. Pourquoi ?*

*Du fait du transfert des anciennes classes secondaires qui se sont retrouvées au primaire (environ 400 élèves concernés), on retrouve automatiquement tous les élèves. s'il était difficile de prévoir cela au budget 2014.*

*5000.3011.01 : Que sont les transferts dans d'autres sections ?*

*Il s'agit du poste de la secrétaire qui s'occupe des devoirs accompagnés au 5311.3011.01 et 5313.3011.01*

*5100.3513 : Y a-t-il déjà eu des demandes de subvention pour les écoles de musique même si le FEM entrera en fonction dès 2015 ?*

*Oui pour la subvention individuelle. Ces subventions individuelles sont supplémentaires au fond.*

*Trois piliers :*

- 1.) Mise à disposition de locaux*
- 2.) Subvention "par habitant"*
- 3.) Subvention individuelle selon les écoles agréées.*

*La subvention est accordée concrètement selon les critères définis dans le règlement du préavis ad-hoc.*

*5100.3653.02 : La Commune de Renens exonère-t-elle de l'impôt le Théâtre Kléber-Meleau ?*

*L'impôt ne peut être exonéré selon la loi. La subvention au Théâtre est en réalité d'un montant équivalent à l'impôt.*

5116.3199.01 et 02 : Augmentation selon le budget. Pourquoi ?

*TARMAC était une première édition. L'estimation budgétaire était trop faible. Le budget de la prochaine édition sera plus correct grâce à cette première expérience. Notons enfin que ce poste (hôtel) varie aussi en fonction du nombre d'artistes invités.*

5180.3185 : Que sont les honoraires et frais d'études ?

*Il s'agit d'une étude pour une identité visuelle de la bibliothèque (site web notamment).*

5180 : Comment fait-on l'équilibre comptable entre la partie publique et la partie scolaire de la bibliothèque ?

*La bibliothèque scolaire achète des livres en liaison avec la direction des écoles et la commission bibliothèque scolaire (qui valide le choix annuel de livres scolaires). Le compte en question décrit les frais de salaire. Les livres sont payés par le Canton.*

*Le montant octroyé par le Canton pour les documents de la bibliothèque scolaire est de CHF 20'300.- pour les 3 établissements scolaires en 2014.*

5199 : Quelles sont les sociétés qui louent les locaux scolaires ?

*Ce sont en majorité des privés ou des membres non associatifs (donc non subventionnés). Pour le collège de Florissant par exemple (le plus gros poste), c'est la Fondation de Vernand.*

5301.3170 : Compte non budgété. Pourquoi ?

*Il s'agit du projet "Jeunesse en Action" qui est venu après l'établissement du budget 2014 par le dicastère. Ce projet était impossible à prévoir. Il a été entièrement financé par un fond européen (compte 5301.4653). L'année prochaine ce projet ne sera pas réalisé et cette ligne comptable disparaîtra.*

*Comptablement, sont détaillés dans le budget les projets par nature conformément au règlement sur la comptabilité des communes. Parfois, certains projets ne peuvent pas entrer dans ce canevas, c'est le cas pour ce compte et pour ce projet.*

5308 : Pourquoi y a-t-il une différence entre charges et revenus ? Pour une bibliothèque scolaire, la balance entre les charges et les revenus ne devrait-elle pas être nulle ?

*Une partie du salaire de la responsable de la bibliothèque aurait dû être imputé sur la partie scolaire, cela n'a pas été fait. Mais ce qui devait être facturé au Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture du Canton de Vaud l'a été. Jusqu'à aujourd'hui, le salaire de la responsable de la bibliothèque est partiellement pris en charge par le DFJC: 40% de son salaire est pris en charge (au lieu des 30% légaux).*

## SECURITE PUBLIQUE

*Monsieur le Municipal Olivier Golaz était accompagné par Monsieur le Chef de Service de l'Informatique Olivier Fontanellaz ainsi que du Commandant du SDIS Malley Prilly-Renens Thierry Charret. Monsieur Chappuis, Commandant de la PoIOuest est excusé.*

*Les comptes du dicastère de la Sécurité Publique sont dans la continuité de ceux de l'exercice précédent à l'exception de l'impact de la fusion des deux services incendies SDIS de Prilly et de Renens dans la nouvelle entente intercommunal SDIS Malley. 2014 est le premier exercice comptable annuel pour l'Entente (début de l'Entente : 01.01.2014).*

*6500.3013 : Y a-t-il eu des économies d'échelle ?*

*Le versement des soldes dépendant de plusieurs éléments. Au premier chef du nombre d'exercices et du nombre d'interventions. On note aussi qu'avant la fusion, certaines personnes étaient payées à l'indemnité et qu'aujourd'hui c'est à l'heure. L'exercice 2015 devrait être identique.*

*6015 : On note une diminution des recettes sur les cartes à gratter vendues au public.*

*6100 : Il est navrant que la COFIN ne reçoive pas les comptes de la PolOuest. Le budget aussi bien que les comptes ne sont pas une surprise. L'augmentation est essentiellement due à la nouvelle loi sur la police ainsi qu'à l'augmentation du personnel. C'est une association qui fonctionne par elle-même. Il est vrai que la PolOuest devrait tenir séance en amont de celle de la COFIN afin de permettre à la Commission des Finances de la Commune de Renens de transmettre ses éventuelles remarques aux différents représentants de Renens au sein du conseil intercommunal de l'association. Cela devrait être la règle pour le budget tout du moins.*

*La Commission des Finances note que la Municipalité par la voix d'Olivier Golaz, s'engage à donner le budget à la COFIN avant la séance du conseil intercommunal de PolOuest. La Commission des Finances dépose tout de même le vœu que cela soit fait dans le futur.*

*6100.3651 : Pourquoi une variation pareille (Comptes 2013, Budget 2014 et Comptes 2014) ?*

*L'observatoire de la sécurité est un groupe de travail important pour la Municipalité. Les CHF 30'000.- sont dépensés parcimonieusement. Pour 2014 on notera les manifestations suivantes qui ont été financées par le compte 6100.3651:*

Comptabilité		EXTRAIT DE COMPTE			Date: 07.05.2015	
01 Ville de Renens		Exercice: 2014 01.01.2014-31.12.2014			Page: 1	
Compte 6100.3651		Observatoire de la sécurité				
Date	Pièce	Contre-partie	Libellé	Débit	Crédit	Solde
28.04.2014	662346	9200.11	Plus Services Sàrl/2 roll-up "observatoire de la sécurité"	343.44		343.44
12.05.2014	662686	Multiple	i comme imprimeurs S.A./flyer & affiche - invitat."forum 5 ans Railfair"	589.70		933.14
26.05.2014	662974	Multiple	Dattner C. & C./conception de flyer et affiche pour forum	907.20		1,840.34
17.06.2014	20185	5300.3199	CJS - forum Observatoire Sécurité pose affiches et distrib. flyers 04.06.14	63.00		1,903.34
23.06.2014	663514	Multiple	Duran Yilmaz/chocolats (12x) cadeau pour parrains et marraines	160.00		2,063.34
23.06.2014	663515	Multiple	La Compagnie/forum observatoire sécurité OBSEC du 04.06.14 - animation	3,800.00		5,863.34
14.07.2014	664048	Multiple	Bauer Renens/Forum OBSEC - sachets cadeaux	32.20		5,895.54
30.09.2014	20252	9100.21	CRA - Manifestation Doundoumba	3,572.25		9,467.79
29.10.2014	42220	9100.01	CJS - Mur de grimpe aide au fonctionnement de l'installation du 20-24.10.14	350.00		9,817.79
10.11.2014	666285	Multiple	Château Rigolo/mur d'escalade sur Pl. du Marché du 20-24.10.2014	4,068.00		13,885.79
13.11.2014	42342	9100.01	Secrétariat mun. - rbt à M. Burnier boissons démarche Parc des Cèdres	147.40		14,033.19
17.11.2014	666482	Multiple	Equateur créations/banderole "parc des Cèdres" observatoire	518.40		14,551.59
24.11.2014	666739	Multiple	Copystart/OBSEC - banderole "parc des Cèdres"	231.10		14,782.69
Total du compte Budget				14,782.69	0.00	14,782.69 30,000.00

6150 : Le salaire de la secrétaire va rester dans cette section. La plupart des autres comptes vont disparaître dès l'année 2015.

6150.4365 : Qu'est-ce qu'un ADB (Actes de Défaut de Bien) dans le cadre des activités du SDIS?

*Cela provient d'un ADB à l'époque du SDIS Renens (avant la fusion Prilly-Renens). Cet ADB est soit racheté directement par le débiteur qui veut régulariser sa situation, soit par l'intermédiaire d'une société qui s'occupe des anciens ADB, de voir si les débiteurs sont revenus à meilleure fortune.*

6900.4359 : Dans le commentaire on lit "Augmentation" alors qu'il y a diminution. Pourquoi ?

*Le commentaire était par rapport au budget 2014 et non aux comptes 2013. En 2013 il y avait encore des honoraires pour PoOuest.*

### SECURITE SOCIALE

*Madame Myriam Romano-Malagrifa, Municipale ad intérim du service de Sécurité sociale était accompagnée de Monsieur Georges Chevallaz, chef de service et de Madame Angèle Stucki, adjointe administrative.*

*Une brève introduction de Madame la Municipale pour expliquer que les coûts de ce dicastère sont largement dus à la facture sociale. Malgré tout, les budgets qui n'en dépendent pas ont été tenus.*

7000.3012.01 "Congé non payé". Ne devrait-ont pas retrouver un montant identique ventilé dans un autre compte puisqu'il s'agit d'un congé non payé ?

*Il s'agit d'un poste à la réception. Cette personne était dans un premier temps en congé maternité, elle a demandé dans un second temps un congé non-payé. C'est durant cette période qu'il a fallu chercher un remplaçant. Le nouveau contrat pour l'employée en congé non payé a été baissé de 80% à 40%.*

7110.3908 : On remarque une forte demande de formation continue. Quel type de formation ?

*Il s'agit du directeur qui est en cours de formation. Cette formation est obligatoire pour qui veut diriger une crèche. Le coût de la formation est de CHF 21'800.- pour la période 2012-2015. La Commune de Renens a payé CHF 8000.- en 2014. La fin de cette formation est prévue pour 2015. On note qu'il existe une clause dans le contrat qui stipule que le directeur (et de manière générale tout employé qui bénéficie d'une formation payée par la Commune) doit rester employé de la Commune pour une durée de cinq années dans ce cas précis.*

*Pour les formations de longue durée, qualifiantes et dont le coût dépasse CHF 1'500.-, un temps de redevance est exigé tenant compte des frais à charge de l'employeur et du coût salarial du temps consacré à la formation. Cette redevance court dès la fin de la formation. En cas de départ anticipé, le remboursement est exigé prorata temporis. Un accord écrit est établi au moment de la décision de la formation.*

7111 : Y aura-t-il déménagement partiel en cas d'agrandissement de la crèche du Tournesol ? Et donc des frais inhérents à un tel déménagement ?

*Il y a effectivement un projet d'agrandissement. Les frais d'agrandissement ainsi que les nouveaux frais d'exploitation seront demandés au législatif par voie de préavis.*

7112.4361.30 Dans le commentaire on peut lire "Remboursement d'accident". L'accident a eu lieu en 2013 et remboursé en 2014, est-ce correct ? Idem pour le poste remplacement 7112.3012.01 "maternité" ?

*C'est exactement cela. L'accident a eu lieu en 2013 et les frais remboursés en 2014. Il peut y avoir une variante : il se peut qu'une personne victime d'un accident n'ait pas forcément besoin d'être remplacée. Cela dépend évidemment du poste. Dans le cadre d'une réceptionniste par exemple, il est impossible de ne pas remplacer la personne accidentée ou en congé maternité. Dans d'autres cas – comme celui des agentes de crèche – la commune dispose d'un "pool de remplaçantes" sur qui elle peut s'appuyer dans pareil cas.*

*Principe de comptabilisation lors de maladie / accident dans les structures de la petite enfance*

*A) Les indemnités d'assurances pertes de gains sont imputées dans les sections concernées*

*B) Les coûts du personnel de remplacement sont imputés dans la section 7119, compte no 7119.3012.80 "Personnel DO - remplacements divers*



C) La section est ensuite répartie par une imputation interne de frais de personnel dans les différentes structures.

7119 : Quel taux d'activité peut-on garantir aux remplaçantes ?

Deux remplaçantes seulement ont un taux garanti : 50% et 20 % EPT. C'est très difficile de garantir un taux d'activité fixe en fonction des appels pour remplacement et des situations particulières des remplaçantes. L'ensemble des remplaçantes correspond à 3 EPT environ.

7302: Que va-t-il se passer après 4 ans de miniPIC ? Celui-ci va-t-il disparaître ?

Le miniPIC a été financé par la Confédération. Sa continuation dépend donc de financements fédéraux.

7310.3199 Ce compte frais divers ne correspond ni à des imprimés, ni à de la subsistance, ni à des subventions (on le sait grâce aux comptes ventilés par nature). Qu'est-ce donc ?

Après contrôle des différentes écritures du compte frais divers de la section " 7310 Commission Intégration Suisses Étrangers – CISE", il s'avère que deux factures pour l'édition spéciale dans le "Carrefour Info Renens" n'ont pas été imputées dans les bonnes natures, à savoir :

- Imprimés et fournitures de bureau, nature 3101 pour l'impression : CHF 1'857.15
- Honoraires, nature 3185, pour les honoraires d'Equateur : CHF 2'095.20
- Ceci ramenant le compte 7310.3199 à CHF 1'941.-
- Pour information, le budget 2015 prévoit un montant dans le compte 7310.3199 de CHF 1'900.-

Section 7310 Comm. Intégration Suisses Etrangers - CISE	3199	Natures	
		3101	3185
Secteur intégration/Chiara Mari - achat matériel permanence Info Natu CISE	11.60		
Secteur intégration/Chiara Mari - achat matériel permanence Info Natu CISE	58.05		
Globlivres/permanence Info Natu CISE - mise à disposition de locaux 2014	1'000.00		
Secteur intégration/Chiara Mari - rbt Gsponer Barbara fête des voisins	82.35		
Secteur intégration/Chiara Mari - CISE collation séance de travail	25.80		
Ballon-Müller/frais d'animations bonbonne à hélium - Fête des voisins	102.00		
Equateur créations/CIR 132 - spécial CISS			2'095.20
Secteur intégration/Chiara Mari - CISE cadeau concierges	25.90		
PCL Presses Centrales/CIR 132 - impression spéciale CISE		1'857.15	
Secteur intégration/Chiara M. - parcours Interreligieux frais de transport	250.00		
Secteur intégration/Chiara Mari - bon Payot pour départ CISE Mme Golaz	50.00		
Secteur intégration/Chiara Mari - carte pour départ CISE et naissance	17.30		
Secteur intégration/Chiara Mari - sortie annuelle CISE Gianadda	78.00		
Da Silva Freita J./remboursement frais de déplacement CISE	80.00		
Pardo Jacques/remboursement frais de déplacement CISE	80.00		
Secteur intégration/Chiara Mari - CISE repas permanence du 03.12.2014	80.00		
	1'941.00	1'857.15	2'095.20
			5'893.35

7630.3003.01 : *Personne ne s'est déplacé puisque les jetons de présence n'ont pas été versés (CHF 150.- en 2013) ?*

*Il s'agit d'une commission extraparlamentaire et intercommunale qui ne fonctionne pas très bien.*

*Qu'est-ce que BIO+ OL ?*

*Il s'agit d'un des programmes Mobicet. Un soutien aux jeunes sans solution de formation ou avec une scolarité chaotique et qui sont sortis du radar des institutions habituelles. Mobicet leur offre un soutien et les aide pour se réinsérer dans la société, voir simplement de les remotiver à entreprendre ou terminer une formation.*

*Les jeunes vont-ils mieux puisque la somme baisse en deux années de fonctionnement ?*

*Non pas forcément. Il existe depuis quelques temps avec la mise en place du dispositif des Guichets régionaux de Transition 1, des case managers qui font le travail en amont avec comme conséquence attendue une meilleure orientation sur les structures appropriées pour les jeunes en difficulté. Les jeunes qui passent au travers de ce nouveau processus sont difficiles à capter car hors du circuit. Le BIO+ OL réfléchit à comment atteindre ce public particulier par une information plus ciblée, notamment du réseau.*

### VOEU

*La Commission réitère son vœu déjà déposé par le passé:*

*“La Commission des Finances demande à recevoir le budget et les comptes de l'association intercommunale PolOuest, sous le sceau de la confidentialité le cas échéant, afin d'analyser en amont les détails des comptes de la section 6100. Elle chargerait ainsi les représentants rennais au Conseil intercommunal de recevoir des réponses à ses éventuelles remarques”.*

### Vote

*Au vote, la Commission des Finances accepte le vœu ainsi que les comptes sur l'exercice 2014 de la Commune de Renens, de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usée (STEP), de l'Entente Intercommunale du SDIS Malley Prilly-Renens et l'Entente Intercommunale Mèbre-Sorge à l'unanimité.*

Pour les comptes de la Commune de Renens, comme expliqué précédemment, la discussion sera ouverte dicastère par dicastère, puis, avant de passer au vote final, M. le Président ouvrira la discussion générale sur les comptes.

- *Préambule: pages roses I à XX*

*La discussion n'est pas demandée*

- *Administration générale – Personnel: pages 2a à 13b*

*La discussion n'est pas demandée*

- Finances et cultes: pages 14a à 18b  
La discussion n'est pas demandée
- Centre technique communal: pages 19a à 49b  
La discussion n'est pas demandée
- Culture – Jeunesse - Sport: pages 50a à 64b  
La discussion n'est pas demandée
- Sécurité publique – Informatique – Population: pages 65a à 69b  
La discussion n'est pas demandée
- Sécurité sociale: pages 70a à 89b  
La discussion n'est pas demandée
- Comptes de fonctionnement par nature: pages vertes 90 à 93  
La discussion n'est pas demandée
- Comptes d'investissement: pages roses 94 à 113  
La discussion n'est pas demandée
- Bilan: pages violettes 114 à 124  
La discussion n'est pas demandée
- Inventaire des titres et immeubles: pages vertes 125 à 134  
La discussion n'est pas demandée
- Cautionnement et engagement: pages vertes 135 à 138  
La discussion n'est pas demandée

M. le Président remercie M. Vincent Keller et ouvre la discussion sur les comptes de la Commission intercommunale Mèbre-Sorge.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" de Vidy.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes de l'Entente SDIS Malley.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion générale sur les comptes 2014 de la Commune de Renens.

- **Mme Patricia Zürcher Maquignaz, PSR**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,*

*Les comptes 2014 de la Ville de Renens tels qu'ils nous ont été présentés sont proches des prévisions budgétaires. Un budget qui avait été soutenu en son temps à la presque unanimité de ce Conseil.*

*Comme nous pouvons le constater, la Municipalité et les différents services ont donc établi un budget réaliste, et ils s'y sont tenus de manière ferme et volontaire, ce dont le Parti socialiste les félicite et les remercie ce soir. Les charges, sous contrôle de l'administration communale, sont restées légèrement inférieures au budget, ce qui est une preuve de l'engagement de tous les dicastères.*

*Vous aurez tous remarqué d'ailleurs, à la lecture des comptes 2014, que les rares écarts par rapport au budget proviennent d'éléments sur lesquels il ne peut y avoir de « contrôle », comme c'est le cas pour le repli de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales par exemple.*

*La Ville a réalisé d'importants investissements pour 17 millions. C'est un montant conséquent en regard de notre budget, certes, mais d'abord et surtout une amélioration de notre patrimoine et une bonification des infrastructures qui contribuent à un accroissement de la qualité de vie dans notre Ville. Pensez au Collège du Censuy, au Parc Sauter, à l'entretien des collecteurs, et j'en passe. L'argent n'est pas thésaurisé, mais utilisé pour améliorer les conditions de vie et le vivre ensemble à Renens.*

*La marge d'autofinancement de 3,4 millions reste faible en regard des investissements réalisés. Ceci s'explique entre autres par les ressources financières de la ville de Renens inférieures à celles d'autres collectivités publiques de taille comparable. Capital et emprunt à long terme, quant à eux, restent stables.*

*Les ressources financières limitées que nous avons à notre disposition sont donc pleinement exploitées pour l'amélioration des infrastructures et des prestations mises à disposition de l'ensemble de la population. Ce constat est d'ailleurs partagé par de nombreuses personnes extérieures à notre collectivité. Les projets et les actions entreprises répondent aux attentes de la population et du Conseil communal, et elles s'inscrivent dans le programme de législature. L'excellent rapport de la Commission des finances, fruit de plusieurs séances de travail et d'analyses attentives, atteste et valide la bonne gestion des finances communales.*

*Renens est en mouvement, Renens réalise sa mue. Ses comptes traduisent cette volonté.*

*Le Parti socialiste de Renens tient à remercier toutes les Directions et tous les collaborateurs de l'administration communale qui ont travaillé ensemble à ce résultat et vous invite à soutenir unanimement les comptes tels que présentés.*

- **M. Pascal Golay, PLR**

*Mesdames, Messieurs,*

*Au nom du groupe PLR, je voulais remercier les différents dicastères pour avoir réussi à suivre le budget tel qu'ils l'ont fait.*

*Mon esprit pinailleur remarquera toutefois que pour la Xème année consécutive, nous nous retrouvons dans les chiffres noirs que grâce à une entrée extraordinaire.*

*Cela dit, même sans cette entrée, nous sommes totalement en phase avec le budget voir même mieux et c'est donc un très bon signe pour les nombreux et gros investissements à venir.*

*Je profite encore juste de l'occasion, comme je vais devoir quitter la COFIN, de remercier l'excellent travail du boursier M. Michaël Perrin et de son adjointe Mme Laurence Favre avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler. Du coup, je ne doute pas qu'avec une telle équipe, ils nous trouverons sûrement un magnifique emprunt sur 30 ans à taux... négatif qui fera grand bien à nos finances !*

*Le groupe PLR vous enjoint donc bien entendu à accepter ces comptes.*

*Je vous en remercie.*

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

*Mesdames, Messieurs,*

*Au nom de la Fourmi rouge j'offre ce soir une rose à la Commission des finances et notamment à son Président pour l'énorme travail accompli avec précision et sagesse.*

*Une deuxième rose à notre Municipalité et notamment à notre argentier pour avoir assuré un bon équilibre de nos finances en préservant les investissements dans le domaine du social, du solidaire et de l'intégration, dans celui de la culture et du sport, dans l'entretien et l'amélioration de nos infrastructures, domaine si important pour le bien-être de nos citoyens.*

*Et enfin un cactus pour ceux qui sont toujours prêts aux critiques de gaspillage de l'argent public, évoquant le spectre de l'endettement et des chiffres rouges car la réalité les contredit.*

*La Fourmi rouge accepte les comptes de la Commune.*

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

*M. le Président,*

*Mesdames, Messieurs,*

*Tout a été dit ou presque, je ne vais donc pas trop rallonger. Cela fait plaisir de voir qu'il y a une telle unanimité pour des comptes qui effectivement sont positifs, qui montrent que nous pouvons mener une politique ambitieuse en matière d'investissement tant au niveau de l'environnement que de la cohésion sociale tout en gardant un sérieux financier et sans excès.*

*De de fait, le groupe Les Verts vous enjoint également à voter en faveur de ces comptes et remercie toute celles et ceux qui ont contribué à ce beau succès. Merci.*

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*M. le Président,*

*Au milieu de tous ces envois de remerciements et ces distributions végétales, je voulais juste attirer votre attention sur les nuages qui s'amoncellent à l'horizon, c'est-à-dire la baisse prévisible du taux d'imposition des entreprises qui frappera durement cette Ville et qui risque de mettre un frein d'arrêt à pas mal de choses qu'elle avait prévue. Je trouve finalement assez amusant que cette baisse d'imposition des entreprises soit une démarche qui a été entreprise par le Conseil d'Etat vaudois suite aux demandes de l'Union Européenne pour une harmonisation de l'imposition des entreprises entre les holdings internationales et les entreprises locales. Bref, tout ceci fait que c'est visiblement sous la pression de l'international que les recettes de notre Ville vont s'effondrer et je citerai Bossuet "Dieu se rit des hommes qui déplorent les effets dont ils chérissent les causes".*

La discussion n'étant plus demandée, M. la Président clôt la discussion et demande à M. Vincent Keller de procéder à la lecture des conclusions.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le projet présenté par la Municipalité,*

*Où le rapport de la Commission des Finances,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

**ADOpte** les comptes arrêtés au 31 décembre 2014

1. *de la Commission intercommunale Mèbre-Sorge*
2. *de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" de Vidy*
3. *de l'entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens*
4. *de la Commune de Renens présentant un excédent de revenus de CHF 262'663,68.*

**C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES COMPTES 2014 DE LA COMMUNE DE RENENS SONT APPROUVÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE RENENS.**

**C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES COMPTES 2014 DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE MÈBRE-SORGE SONT APPROUVÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE RENENS.**

**C'EST À L'UNANIMITÉ, MOINS UNE ABSTENTION, QUE LES COMPTES 2014 DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX USEES ET DE TRAITEMENT DES BOUES DE L'AGGLOMERATION LAUSANNOISE "STEP" DE VIDY SONT APPROUVÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL.**

**C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES COMPTES 2014 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE SDIS MALLEY PRILLY-RENENS SONT APPROUVÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL.**

M. le Président remercie M. Vincent Keller ainsi que les membres de la Commission des finances pour l'excellence de leur travail.

- **M. Jean-François Clément, Conseiller municipal**

*Bonsoir Mesdames et Messieurs,*

*Merci pour ce travail. C'est effectivement un processus qui implique de très nombreuses équipes: la Municipalité, les différents services et qui implique, aussi ensuite dans les travaux préparatoires, la Commission des finances et ce Conseil. Donc, tous ensemble, nous sommes parvenus à ce résultat.*

*En réponse à M. Stéphane Montabert; c'est vrai qu'il y a la réforme de l'imposition des entreprises, mais qui est au niveau de la Confédération, qui n'est pas uniquement vaudois (dans laquelle peut-être les vaudois ont proposé quelques mesures qui sont débattues actuellement). Aujourd'hui, nous saluons un décompte qui s'est bouclé selon les budgets mais nous avons effectivement maintenant à la fois des préoccupations quant à nos futures ressources financières (l'impact de la RIE III, ensuite les équilibres entre le Canton, les communes) et la manière de supporter la réduction de revenus. En outre, nous allons maintenant, avec les préavis qui sont sur nos tables ce soir, rentrer dans des très gros projets, dans des investissements qui vont perdurer, voire être accrus. Cette double conjonction nous oblige donc à penser des budgets de manière toujours aussi précise.*

*Actuellement en phase d'élaboration du budget, nous sommes interpellés par ces événements et nous allons devoir proposer à ce Conseil un budget qui respecte à la fois le plan des investissements, que nous souhaitons tous mener, avec des ressources qui sont plus rares. Cela sera l'enjeu des prochaines commissions des finances et de débats dans ce Conseil.*

*Pour ce soir, je vous remercie pour ce vote de confiance et le travail que vous avez mené tout au long de l'année.*

### **13. Gestion – Exercice 2014**

M. le Président prie M. Gérard Duperrex, Président de la Commission de gestion, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

M. le Président rappelle que la Commission de gestion est régie par les articles 111 à 118 de notre Règlement. L'article 118 précisant que «Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le

Conseil. S'il y a discussion, le Conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier.»

Le rapport de la Commission de gestion, ayant été envoyé à chaque conseillère et conseiller, ne sera pas lu dans son entier. A noter aussi que les remarques, vœux, observations de la COGEST et les diverses réponses de la Municipalité y relatives feront partie du procès-verbal. Toutefois, le rapport de gestion reçu dans le courrier avec les documents pour la séance de ce soir ne sera pas repris dans son entier. M. le Président prie donc les membres du Conseil de considérer que le document reçu est une annexe au prochain procès-verbal.

La procédure suivante sera suivie:

- M. Gérard Duperrex donnera lecture de l'introduction du rapport de sa Commission.
- Pour chacune des observations, M. Gérard Duperrex donnera lecture du texte de l'observation. La réponse de la Municipalité sera lue par le Président du Conseil ceci dans un souci de clarté afin de bien distinguer les réponses de la Municipalité des observations de la détermination de la COGEST.
- Et enfin la détermination de la Cogest sera lue par M. Gérard Duperrex.

Chaque observation de la COGEST sera ouverte à la discussion. Dans le cas où elle serait maintenue par la COGEST ou dans le cas où un membre du Conseil souhaiterait la maintenir l'observation sera soumise au vote de ce Conseil. A noter que la Municipalité a la possibilité de s'exprimer une dernière fois avant le vote.

Par la suite, M. le Président ouvrira la discussion générale sur le rapport de la COGEST en priant les membres du Conseil de bien vouloir mentionner le N° de la page concernée par leur éventuelle intervention.

Finalement, la discussion sera ouverte sur le rapport de gestion de la Municipalité, à nouveau en les priant de bien vouloir mentionner le N° de la page concernée par leur éventuelle intervention.

La dernière discussion avant le vote final sera la discussion générale sur la gestion de la Commune.

Ce point de l'ordre du jour sera clôt par le vote sur la gestion de l'exercice 2014 de la Commune de Renens.

Cette procédure n'étant pas contestée, M. le Président passe la parole à M. Gérard Duperrex.

- **M. Gérard Duperrex, Président de la Commission de gestion**

*Monsieur le Président,  
Madame la Syndique,*

*Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,*

*La Commission de gestion est une commission permanente qui comprend 13 membres, 5 groupements politiques et une présidence alternée chaque année de juin à juin.*

*La Commission est composée de 8 dames et 5 messieurs. Sa répartition est la suivante, 3*



membres Fourmi rouge-POP, 3 membres du groupe Socialiste, 3 membres du groupe PLR, 2 membres des groupes les Verts et UDC.

Voici d'une manière nominale les membres de la Commission de gestion pour l'exercice 2014, Mesdames Daniel Ayer, Nadia Carota, Elodie Golaz Grilli, Nathalie Jaccard, Gisèle Martin qui a remplacé en cours de route Catherine Wicht, Dominique Perret, Victoria Ravaioli, Simone Szenyan-Reymond. Messieurs Gérard Duperrex président-rapporteur pour l'exercice 2014, Naim Lokaj, Robert Mulopo qui a remplacé en cours de route Aso Piroti, Dylan Montefusco qui a remplacé en cours de route Maud Catillaz et Oumar Niang.

La Commission de gestion s'est réunie 13 fois en séances plénières, a contrôlé les préavis bouclés Nos 90/2010 – Lausanne 25, réaménagement des locaux et 105/2011 – Collèges des Pépinières, aménagement d'une bibliothèque et a fait une visite thématique du Centre de Malley.

Elle a siégé avec un grand nombre de conseillers, ce qui fait plaisir et je remercie tous les membres pour le travail qu'ils ont accompli.

Pour son exercice 2014, la Commission de gestion a reçu le rapport de gestion de la Municipalité en date du 30 mars 2015. Chaque année, la Commission de gestion fait un gros travail de lecture dudit rapport en un temps limité pour la préparation de ces questions. La Commission de gestion a visité les 7 dicastères et elle a été reçue par les membres de la Municipalité et les chef(e)s de service de chacun d'eux.

Par ailleurs, il avait été prévu une séance commune avec la Commission des finances mais, vu certaines circonstances, la séance aura lieu dans le courant de l'année 2015.

La traditionnelle visite des biens communaux aura lieu le samedi 30 mai 2015 avec les visites du SDIS Malley-Renens, la Ferme des Tilleuls et le bâtiment des IRL.

Au nom de la Commission de gestion, je tiens à remercier les Municipaux, la Syndique et divers chef(e)s de services et leurs collaborateurs ainsi que le Secrétaire municipal pour leur disponibilité, leur présence et pour tous les renseignements donnés lors des visites de dicastères et autres séances de la Commission de gestion.

## **CTC**

### Environnement-Maintenance (page 5)

#### **Propreté en ville, spécialement place du marché, centre de Renens, etc.**

Un balayeur est affecté exclusivement au balayage du centre-ville qui comprend la Place du Marché, la rue de la Savonnerie, le haut de l'avenue du 14-Avril, la route de Crissier, la rue de la Mèbre, la rue du Midi et le bas de la rue de Lausanne. Cette tournée permet un passage bi-journalier. De plus, 1 à 2 fois par semaine, la balayeuse passe le long des grands axes.

Le week-end, un service de piquet passe le samedi matin entre 5h. et 7h. et le dimanche matin entre 7h. et 9h. afin de donner un coup de balai général au centre-ville.

*La Municipalité a demandé au service Environnement-Maintenance de faire un état de la situation sur la propreté de la ville de Renens et de faire des propositions d'amélioration. Ce travail est en cours de réalisation.*

*A ce stade, nous pouvons quand même constater un grand manque de respect de l'espace public en général, comme l'a relevé, d'ailleurs le Conseil national dans sa session printanière 2015.*

**Observation N° 1:** La COGEST insiste pour que la Commune mette tout en œuvre pour améliorer la propreté de la Ville et dans les passages sous voies pour diminuer les odeurs.

**Réponse de la Municipalité:** La Municipalité ainsi que le service concerné sont conscients des améliorations à apporter. Pour ce faire, la Municipalité, dans sa séance du 24 avril 2015, a mandaté le Service Environnement-Maintenance pour l'établissement d'un constat de la propreté en Ville de Renens ainsi qu'un rapport exhaustif des mesures concrètes à mettre en œuvre.

**La COGEST remercie la Municipalité pour sa prise en considération. Toutefois, elle maintient son observation jusqu'à l'obtention dudit rapport.**

M. le Président ouvre la discussion à propos de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au Conseil la proposition de maintien de cette observation.

- C'est à la majorité (32 voix "pour" et 13 voix "contre") que le Conseil accepte le maintien de cette observation.

***Place du marché, installations électriques pour les commerçants.*** (page 6)

*De nombreux problèmes de jeunesse ont été constatés. En premier lieu les trappes ne sont pas étanches, ce qui est évidemment incompatibles avec le réseau électrique. Plusieurs pannes ont lieu chaque week-end, bien que toute l'installation soit vérifiée 2 à 3 fois par année par un spécialiste.*

*A cela, il faut ajouter une utilisation pas toujours respectueuse de la part des maraîchers qui ne mettent pas la grille de protection ou qui tirent sur les câbles au lieu de débrancher la prise. Le service essaie d'intervenir dès qu'une panne lui est signalée, mais ce n'est pas toujours le cas.*

**Observation N° 2:** La COGEST souhaite que la Commune insiste auprès des commerçants pour que les grilles soient posées pendant les marchés pour éviter un accident.

**Réponse de la Municipalité :** Une communication spécifique va être envoyée, pour rappel, à chaque commerçant avant l'été. La pose des grilles sera également vérifiée pendant les marchés.

**La COGEST accepte la réponse de la Municipalité et l'encourage à continuer de vérifier cette problématique**

M. le Président ouvre la discussion à propos de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

***Où sont passées les abeilles du cimetière*** (page 3)

*Mise en place de 2 ruches en 2012, la 1<sup>ère</sup> année s'est très bien déroulée avec une récolte de 30 kg de miel. En 2013, les 2 ruches étaient également occupées par les hyménoptères, cependant suite à un printemps très maussade, la production de miel a juste suffi au propre besoin des abeilles.*

*En décembre 2013, les ruches ont été victime de vandalisme, les toits des ruches ont été arrachés et les portes démontées. Au printemps 2014, un treillis supplémentaire a été posé pour garantir l'inaccessibilité aux ruchers par des intrus. Il s'est avéré que la saison était trop avancée pour y réhabiliter des essaims.*

*Ainsi, en octobre 2014, les ruches ont été transportées jusqu'à Villeneuve où des essaims ont été mis à l'intérieur pour se développer pendant l'hiver. Les 2 ruches, dont une nouvelle, seront rapatriées ce printemps 2015 à Renens, en espérant une météo clémente et des visiteurs respectueux.*

**Observation N° 3:** La COGEST souhaite que tout soit mis en œuvre pour que plus jamais les ruchers soient vandalisés.

**Réponse de la Municipalité:** Un rehaussement de la structure grillagée a déjà été effectué avant la mise en place des essaims au printemps afin d'éviter de tels agissements.

**La COGEST accepte la réponse mais reprendra des nouvelles lors de ses travaux de 2015.**

M. le Président ouvre la discussion à propos de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

***Comment sont organisés les piquets de neige*** (page 7)

*De mi-novembre à mi-mars un responsable de piquet de neige est désigné du vendredi midi au prochain vendredi midi. Les 4 chefs d'équipe occupent à tour de rôle cette responsabilité.*

*Cette tâche consiste à surveiller les conditions météorologiques sur Renens et à déclencher l'engagement des véhicules ainsi que des hommes en cas de précipitations neigeuses ou de gel au sol. En période critique, il n'est pas rare que le personnel responsable du piquet de neige soit en train d'arpenter les routes communales au milieu de la nuit.*

*Le service de piquet peut également compter sur PolOuest si une dégradation des conditions est constatée.*

*Pour le week-end, en plus du responsable, un chauffeur poids lourd est également de piquet. Un tournus est effectué toutes les 3 semaines.*

*Pour ce qui concerne les autres collaborateurs du service qui ne sont pas de piquet, ils répondent à l'appel du responsable selon leur bon vouloir bien que cette tâche figure dans leur descriptif de poste. Les soirs et les nuits, il est facile de trouver du personnel. Par contre, certain week-end, contacter l'ensemble du service est plus difficile.*

*A noter que le service est bien doté en véhicules et matériel de déneigement et que sur l'ensemble de la saison hivernale, peu de plaintes arrivent au bureau communal.*

*La météo n'étant pas une science exacte, un salage peut être, soit inutile à 4h. si le temps tourne en pluie à 6h. soit tardif si les précipitations neigeuses arrivent à 6h. et que les véhicules sont prêts à 7h. mais se trouvent déjà dans la circulation.*

*Pendant l'hiver 2014-2015, le service est intervenu à 11 reprises et a répandu 60 tonnes de sel sur les routes et trottoirs, engendrant 460 heures de travail.*

**Observation N° 4:** La COGEST est mal à l'aise qu'à cause des congés, vacances et autres le service de piquet neige, entre autres, ne fonctionne pas correctement et souhaite que l'on remédie à cela.

**Réponse de la Municipalité:** La problématique des piquets de neige pendant la période du pont de fin d'année sera intégrée au rapport de l'amélioration des mesures concrètes à mettre en œuvre. En effet, le service concerné est conscient que l'organisation mise en place depuis quelques décennies n'est plus adaptée. A ce jour, seul un collaborateur est de piquet de neige. Nous comptons sur la présence et la bonne volonté du personnel, en cas de chute de neige, pour intervenir. Une formule, encore à travailler, devra prévoir minimum un collaborateur par véhicule atteignable pendant toute la période du pont de fin d'année. Cette nouvelle formule sera effective dès l'hiver 2015-2016.

### **La COGEST maintient son observation jusqu'à la mise en place de mesures concrètes**

M. le Président ouvre la discussion à propos de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au Conseil la proposition de maintien de cette observation.

- C'est à la majorité (8 voix "contre") que le Conseil accepte le maintien de cette observation.

### **Travaux-Urbanisme**

Page 61

Le bâtiment des lapins bleus de la rue de l'Industrie est occupé par l'association Franc-parler qui y a installé ses salles de cours. Le jardin est utilisé par la garderie la Farandole.

**Question N° 1:** Qu'en est-il de l'état du bâtiment des lapins bleus ? Représente-t-il un danger pour ses usagers ?  
Y a-t-il eu des frais engagés sur cette construction en 2014 ?

**Réponse de la Municipalité:** Le pavillon "Les Lapins Bleus" a fait l'objet de travaux conséquents durant les vacances d'été 2012. Un examen du sol depuis le vide sanitaire avait mis en évidence que la structure en bois était pourrie dans la partie WC/cuisine et qu'une réparation d'urgence était indispensable. Par ailleurs, il s'était avéré que le revêtement de la passerelle d'entrée, également en bois, était aussi atteint; un remplacement partiel a été exécuté. De plus, la pose d'un nouveau revêtement de sol et murs dans les WC et dans la cuisine avait été réalisée, selon les exigences cantonales en vigueur, ainsi que le remplacement de conduites sanitaires endommagées.

L'état général du bâtiment reste vétuste, ses équipements sont dépassés, le chauffage électrique est obsolète et l'absence d'isolation thermique péjore fortement le confort. Il n'est de ce fait plus adapté pour une utilisation en structure d'accueil pour la petite enfance. Cependant, à ce stade, il ne représente pas de danger pour ses usagers.

En 2014, un montant de CHF 666.45 a été dépensé pour la production de clés supplémentaires pour les nouveaux occupants, Franc-Parler et autres associations, ainsi que pour une réparation sanitaire.

**La COGEST remercie la Municipalité pour ses réponses complètes. Elle déplore toutefois qu'une solution pour un jardin d'enfants au nord des voies n'ait toujours pas été trouvée.**

**Page 65 (page 10)**

*Location vitrines passage inférieur du 14 avril*

*Ces vitrines ne sont presque plus utilisées car depuis que le passage piéton en surface existe la majorité des gens préfèrent traverser dessus plutôt que dessous !*

*Une vitrine est dévolue à l'explication de la gestion des déchets.*

**Observation N° 5:** La Cogest a l'impression que le maintien de ces vitrines est un alibi et demande si ce lieu ne pourrait pas être exploité pour et par des artistes de rue. Ce serait selon la Cogest un projet intéressant à mettre sur pied avec les jeunes de la ville.

**Réponse de la Municipalité:** La Municipalité est consciente que l'aspect de ces vitrines n'est pas satisfaisant et un nettoyage/rafraîchissement va être effectué prochainement. Un projet avec des jeunes demande un peu de préparation et pourrait être mis sur pied si la persistance des vitrines le permet et si les jeunes sont intéressés. En attendant, des affiches seront posées pour favoriser la diffusion d'information.

**La COGEST maintient son observation. Certes la mise en place d'un projet avec les jeunes demande un investissement temps mais dans ce cas-là, nous semble-t-il minime et pourrait être un projet pédagogique pour un(e) stagiaire avec certainement un résultat plaisant dont les jeunes et la ville pourraient être fiers.**

M. le Président ouvre la discussion à propos de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au Conseil la proposition de maintien de cette observation.

- C'est à la majorité (4 voix "contre") que le Conseil accepte le maintien de cette observation.

## SECURITE PUBLIQUE – INFORMATIQUE – POPULATION

### Introduction (page 11)

#### ***Dans les cas de délits, combien, en pourcentage de criminel sont arrêtés ?***

*Apparemment, ce sont des chiffres difficiles à avoir. On trouve toutefois sur le site vd.ch les statistiques sur la criminalité, qui est en baisse pour 2014 de -3% pour le canton. Mais il est impossible de savoir sur 100 délits, combien de malfrats sont interpellés. La PolOuest n'effectue pas d'investigation judiciaire, mais c'est la police cantonale qui s'en occupe et là, on trouve, toujours sur le site internet, que 23,3% des délits sont résolus ([http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dse/polcant/fichiers\\_pdf/Statistiques/SPCVD.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dse/polcant/fichiers_pdf/Statistiques/SPCVD.pdf))*

**Observation N° 6:** La Cogest est surprise de se voir renvoyer sur le site de l'Etat de Vaud et ne puisse pas obtenir les statistiques concernant la ville de Renens, ou tout du moins l'Ouest lausannois.

**Réponse de la Municipalité:** Les statistiques de la criminalité, qui sont des données à caractère judiciaire, sont de compétence de la Police Cantonale Vaudoise (PCV). Après séance et comme convenu, ces statistiques issues du site internet de la PCV ainsi que le rapport de gestion de la Police de l'Ouest lausannois, qui contient également quelques statistiques en lien avec l'activité générale du corps de police, ont été adressés par courrier à la Commission de gestion.

**La COGEST accepte la réponse de la Municipalité, elle est toutefois dubitative et souhaiterait obtenir les réponses lors des visites de dicastères, d'autant plus que les questions sont données à l'avance.**

M. le Président ouvre la discussion à propos de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

### Informatique (page 13)

***Y a-t-il un état des lieux des programmes informatiques en place et planning avec échéance ?***

*Monsieur Fontanellaz explique qu'il n'y a pas de renouvellement automatique des logiciels, mais il y a un catalogue. Environ 120 logiciels différents. C'est en fonction de la mode et des finances ou de besoins ponctuels de certains services souvent trouvé via internet. Quand c'est gratuit, il n'y a pas ou peu de problème. En cas de logiciels plus onéreux, spécifiques, une analyse est faite pour savoir s'il est pertinent d'acquérir ce logiciel.*

**Observation N° 7:** La Cogest est surprise que le renouvellement d'un logiciel puisse être fait pour une question de mode.

**Réponse de la Municipalité :** Il existe au Service informatique un inventaire des logiciels utilisés dans l'Administration régulièrement mis à jour. Cet inventaire fait d'ailleurs partie du catalogue de services (liste des logiciels agréés). Il n'y a cependant pas d'échéancier. Le rythme des mises à jour est dicté par une volonté d'amélioration de la part du fournisseur, en général dans un but d'amélioration ou pour répondre à de nouvelles exigences légales. Quant au remplacement, il est dicté par des nouveaux besoins des utilisateurs dont le logiciel ne pourra pas ou plus couvrir à terme.

A certaines occasions, il arrive que des utilisateurs demandent à installer des petits utilitaires gratuits pour faciliter leur travail dans des tâches ponctuelles. Dans ces cas, une comparaison est établie avec d'autres logiciels existants dans le catalogue de services ou dans le commerce. En cas d'acceptation, l'outil est mis à disposition. Cependant, il s'avère à l'usage, que ces outils disparaissent du marché au bout de 3 ou 4 ans et sont remplacés par des nouveaux. On parle alors d'effet de mode, dans son sens éphémère.

### **La COGEST accepte la réponse de la Municipalité**

M. le Président ouvre la discussion à propos de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

## **SECURITE SOCIALE**

### ***Comment se fait-il que Nestlé ait fait la promotion de l'eau et pourquoi ?*** (page 17)

*La dentiste souhaite passer le message aux enfants qu'il faut boire de l'eau. Pour effectuer cette prévention, Nestlé a offert des bouteilles d'eau. Le but était d'avoir un plus grand succès avec ces contenants.*

**Observation N° 8:** La Cogest souhaite que la commune évite de faire recourt aux multinationales pour la promotion de l'eau.

**Réponse de la Municipalité :** Il s'agissait d'une action ponctuelle pour la promotion de l'eau au détriment des boissons sucrées et autres sodas, néfastes pour les dents et la santé. Il n'est pas prévu de renouveler cette action sous cette forme, et d'autres solutions seront trouvées pour continuer de sensibiliser les enfants à cette problématique.

**La COGEST accepte la réponse de la Municipalité et encourage toute campagne pour la promotion de l'eau mais sans l'aide de multinationales et pense que le premier pas serait déjà la suppression de toute promotion dans les écoles pour les boissons sucrées.**

M. le Président ouvre la discussion à propos de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

**Pourrait-on voir le livret de la permanence Info Natu ? (page 18)**

*Livret mis à disposition de la commission de Gestion et disponible sur le site de Renens.ch / Intégration – Citoyenneté.*

Remarque N° 1: La Cogest félicite les initiateurs et réalisateurs de ce livret.

## **CULTURE – JEUNESSE – SPORT**

Page 19

***La subvention communale pour la saison de spectacles sert-elle à payer les cachets ou est-ce une garantie de déficit. 4 sponsors se sont engagés. Est-ce des sponsors ou des fondations. Que couvre le montant des sponsors ?***

*Ce n'est pas une couverture de déficit, un budget annuel est attribué à la saison et il doit couvrir : les cachets, la technique, la communication, l'hébergement et le catering des artistes et de son staff.*

*Le sponsoring apporte une manne financière non négligeable et permet une meilleure couverture des frais. Il s'agit de sponsoring direct et non de contre affaire. Pour 2014, les sponsors étaient au nombre de 4.*

*Le sponsor se voit attribuer un certain nombre de billets de spectacles, une visibilité sur le programme et les affiches. De plus, ils bénéficient de facilités pour organiser par exemple un repas d'entreprise avec spectacle.*

*La recherche de fonds est gérée par le service et il n'y a pas de fondation qui subventionne la saison de spectacle.*

A la question : pourquoi plus d'humour que de musique ou art de la scène ? Il est répondu que cela fonctionne bien à Renens, c'est une offre qui manque dans la région. De plus, il y a une salle de 560 places à remplir et qu'afficher une salle comble est indéniablement un plus pour l'image de la ville.

**Observation N° 9:** La COGEST encourage le service à développer sa politique de sponsoring.

**Réponse de la Municipalité:** La Municipalité remercie la Commission de gestion de son intérêt à voir se développer le sponsoring. Comme la Commission des finances a pu le constater, le service est proactif dans ses recherches de financements externes



complémentaires, tant au niveau du sport et de la jeunesse que de la culture. Elle rappelle toutefois que le sponsoring est très dépendant de la situation et du tissu économique et que les ressources sont à certaines périodes de l'année plus limitées au sein du service pour effectuer des démarches de recherches de fonds.

**La COGEST maintient son observation à titre d'encouragements et de soutien.**

M. le Président ouvre la discussion à propos de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au Conseil la proposition de maintien de cette observation.

- C'est à la majorité (8 voix "contre") que le Conseil accepte le maintien de cette observation.

Page 21

***A-t-il eu des contacts avec les TSP (travailleurs sociaux) des autres communes, notamment celui de Lausanne, si oui, sous quelle forme ?***

*Il y a des liens forts entre les TSP du district. Ils se rencontrent mensuellement, car comme déjà constaté les jeunes vont d'une commune à l'autre. D'ailleurs on constate que les communes de l'ouest ont renforcé leur politique de la jeunesse et plusieurs délégués jeunesse et TSP ont été engagés.*

*La plateforme coordination jeunesse permet de mener des projets coordonnés sur l'ensemble du district financé notamment par le 0,20ct par habitant. Le dernier projet en date est : La semaine sur l'alcool.*

*Chaque commune met aussi son personnel à disposition de ces projets*

*Avec Lausanne, il n'y a pas de collaboration formelle, toutefois des contacts réguliers soit par téléphone ou lors d'une visite existent. Ces contacts permettent d'être réactif en cas de problèmes.*

*Le TSP de Renens a aussi des contacts avec les travailleurs sociaux du Canton à travers les diverses plateformes ou du groupe de coordination jeunesse.*

*A la question : Avez-vous l'impression que vous êtes en contact avec les jeunes à risques ?*

*Il est répondu que oui, à travers son travail de terrain, il touche plus de jeunes désœuvrés. La souffrance de ces jeunes s'exprime différemment selon les personnes. Bien que le « public cible » de ce genre de fonction soit : des jeunes en difficultés, Renens souhaite que le travailleur social de proximité puisse s'occuper de tous les jeunes y compris ceux qui vont bien. En mettant notamment des projets en places pour tous comme par exemple : l'ouverture des salles de gym d'octobre à mars.*

*Ces moments sont encadrés le samedi par des moniteurs sportifs et les dimanches par des Grands Frères. En 2014, il n'y a pas eu de problème majeur.*

*Etre en lien avec des jeunes qui vont bien est aussi essentiel, ils font souvent le lien avec ceux qui ont besoin d'aide.*

**Observation N° 10:** Vu que les jeunes n'ont pas de frontière avec les autres communes, la COGEST souhaite qu'une collaboration plus active qu'informelle soit mise en place avec Lausanne, ville où nos jeunes aiment sortir.

**Réponse de la Municipalité :** La Municipalité entend le souhait de la Commission de gestion et la prochaine étape de collaboration intercommunale devrait pouvoir s'orienter vers la Ville de Lausanne.

**La COGEST se réjouit de cette réponse et l'accepte**

M. le Président ouvre la discussion à propos de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

Page 22

***Pouvez-vous nous fournir des renseignements sur les activités de chaque club sportif de Renens ?***

*Il n'est pas possible d'en donner pour tous les clubs sportifs de Renens, cela est toutefois possible pour ceux qui sont subventionnés qui sont au nombre de 24. Le service est en contact avec eux 1 à 2 fois par an afin de traiter entre autre des plannings de locations, des projets spécifiques, etc.*

*Désormais, les sociétés sportives devront adresser leur demande de subvention par écrit. Un travail de nouvelle politique de subventions sera mis en place en vue d'une modification de la politique de subventionnement.*

**Observation N° 11:** La Cogest souhaite que les clubs sportifs subventionnés rendent un rapport d'activités chaque année.

**Réponse de la Municipalité :** Les activités des associations sont connues à travers leurs assemblées générales, dont le procès-verbal est remis à la Municipalité par le biais des documents nécessaires à l'octroi de leurs subventions annuelles. La Municipalité entend la demande de la Commission de gestion et se donnera les moyens, dans la mesure de ses compétences, d'obtenir un rapport spécifique et/ou les rapports des Présidents, en tenant compte que la plupart des comités sont bénévoles, décrivant les activités et les performances des sociétés annuellement.

**La COGEST maintient son observation et attend des nouvelles des mesures qui seront mises en place et des résultats qui en découleront.**

M. le Président ouvre la discussion à propos de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au Conseil la proposition de maintien de cette observation.

- C'est à la majorité (16 voix "contre") que le Conseil accepte le maintien de cette observation.

M. le Président ouvre la discussion générale sur le rapport de la Commission de gestion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion sur le rapport de la Commission de gestion et ouvre la discussion générale sur le rapport de gestion de la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et demande à M. Gérard Duperrex de procéder à la lecture des conclusions.

*Le Conseil communal de Renens*

*Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,*

*Où le rapport de la Commission de Gestion,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

**APPROUVE**

*la gestion de l'exercice 2014*

*et donne décharge aux organes responsables.*

**C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES MEMBRES DU CONSEIL APPROUVENT LE RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2014.**

M. le Président remercie M. Gérard Duperrex ainsi que les membres de la Commission de gestion pour leur travail.

**14. Rapport de commission – Pétition intitulée "Pour une cour de récréation sûre pour nos enfants"**

M. le Président prie M. Didier Vienet, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Didier Vienet**, Président-rapporteur de la commission donne lecture de son rapport.

*La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions pour examen. Afin de déterminer l'objet de la pétition, une séance a été organisée avec les pétitionnaires et la Municipalité.*

*C'est sur le site idyllique de Sous-Biondes (Collège des Biondes) que la commission s'est réunie le 9 juin 2015 avec une délégation municipale et trois pétitionnaires. La direction*

*Culture-Jeunesse-Sport nous a aimablement mis à disposition une salle de classe pour siéger. Elle en est ici remerciée.*

*Les personnes suivantes sont présentes :*

*Pour la commission :*

*Mmes Brigitte Rohr, Ellen-Mary Dreier, Geneviève Bonzon, MM. Byron Allauca, Alberto Mocchi et M. Didier Vienet (Président rapporteur)*

*Excusée: Mme Elodie Joliat*

*Absents: Mme Sandra Martins*

*Pour la Municipalité : MM. Olivier Golay et Jean-Marc Dupuis. Excusée: Mme Myriam Romano*

*Pour les pétitionnaires : Mmes Myriam Avondet, Dolores Desbiolles et Florence Arrigo*

*Pour mémoire, la pétition a été signée par 286 personnes. Elle fait état des déprédations constatées depuis des années et du danger que représentent les bris de verre et autres déchets qui se trouvent dans la cour d'école pour les élèves qui fréquentent l'établissement, soit de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> Harmos (4 à 7 ans).*

*Avant d'entrer dans le vif du sujet, le président informe sur la procédure qui sera suivie pour traiter la pétition.*

*La parole est ensuite donnée aux Municipaux présents afin d'avoir l'avis de la Municipalité. M. Golaz, Municipal de la sécurité publique précise que la cour d'école n'est pas privée car il s'agit d'un passage public. Il est donc difficile pour la police d'intervenir. Il ajoute qu'une mise à ban de la cour d'école a été initiée, suite à la demande formulée dans la pétition. Il précise cependant que l'expérience montre qu'une telle solution ne suffit pas pour régler le problème de littering (déchets), dont la cour des Biondes n'est, malheureusement, pas une exception. Une demande de renforcement des passages de la police a aussi été faite.*

*Concernant le travail en collaboration avec l'éducateur de rues, il fait remarquer que l'observatoire de la sécurité collabore étroitement avec le TSP (travailleur social de proximité).*

*M. Dupuis, municipal des Bâtiments, cherche des solutions adaptées pour mieux protéger les cours des écoles. Il annonce qu'une réflexion générale est menée pour garantir la propreté dans la Ville.*

*Pour le cas qui nous préoccupe, un passage journalier, en début de matinée, est assuré par un employé de la Ville. Une balayeuse est dorénavant sur place pour procéder au nettoyage de la cour. Il précise qu'un piquet de voirie est en place pour les week-end.*

*Les pétitionnaires présentent sont des mamans dont les enfants fréquentent l'école des Biondes. Elles expriment leur souci de mères, pas rassurées d'envoyer leurs enfants à l'école. Elles craignent pour leur sécurité et pour la mauvaise image qui leur est donnée.*

*A plusieurs reprises, elles ont pu constater, à travers le récit de leurs enfants, ou sur place, des dangers que peuvent représenter une cour parsemée de bris de verre. Même les maîtresses partagent leurs inquiétudes. Il est arrivé que les maîtresses interdisent l'accès à une partie de la cour, car trop dangereuse avec les bris de verre. Pour illustrer leur propos, elles remettent quelques photos prises dans la cour.*

*Par cette pétition, elles souhaitent interpeler les autorités communales afin que des mesures soient prises pour sécuriser rapidement la cour d'école et pour éviter de nouveaux dégâts ou des blessures.*

*M. Dupuis rendra attentif M. Perrin du problème rencontré et fera mieux surveiller la zone pour ces derniers jours d'école.*

*Après avoir entendu la Municipalité et les pétitionnaires, la commission est d'avis que l'objet de la pétition porte essentiellement sur des compétences municipales (mise à ban, fermeture de la cour, travail d'encadrement des jeunes, équipements des concierges, spot lumineux avec détecteurs, ronde de police).*

*Par l'unanimité des voix des membres présents, la commission décide de transmettre la pétition à la Municipalité comme objet de sa compétence.*

*Elle émet cependant un vœu :*

*La sécurité doit être assurée dans toutes les cours de récréation et demande qu'un effort soit fait dans ce sens.*

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

*Chers Collègues,*

*Je soutiens le renvoi de cette pétition à la Municipalité et souhaiterais qu'elle se penche également, si ce n'est pas le cas, sur la possibilité que le TSP (travailleur social de proximité) travaille quelques week-end et en début de soirée pour, en amont, discuter avec les jeunes qui se rassemblent.*

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la proposition de transmettre la pétition à la Municipalité

<p><b>C'EST A L'UNANIMITE QUE LA PROPOSITION DE TRANSMETTRE LA PETITION À LA MUNICIPALITÉ EST ACCEPTÉE</b></p>
--

M. le Président remercie M. Didier Vienet ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

### **15. Rapport de commission – Postulat de M. le Conseiller communal Stéphane Montabert intitulé "Pour que Renens agisse contre le radicalisme islamiste"**

M. le Président prie Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, Présidente-rapporteuse de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz**, Présidente-rapporteuse de la commission donne lecture du rapport.

*La commission s'est réunie le lundi 8 juin 2015 à 20h00 à la Salle de la Municipalité. Elle était composée des conseillères et conseillers communaux suivants : Irène Frei-Premet, Verena Berseth, Abdelfattah Hanachi, Antoine Bianchi, Jean-Daniel Roulier, Gian-Luca Ferrini, Antonio Lepore (absent) et Patricia Zurcher Maquignaz, présidente-rapporteuse.*

*La Municipalité était représentée par Mme Marianne Huguenin, Syndique, M. Olivier Golaz, Municipal Sécurité publique, et M. Jean-François Clément, Municipal Finances et Cultes.*

*M. Stéphane Montabert, postulant, était également invité et présent.*

*La parole est d'abord donnée au postulant, M. Montabert, qui résume son texte et concède que le sujet abordé par son postulat soulève des questions difficiles et qu'il ne fait que donner quelques pistes de réflexion.*

*La parole est ensuite donnée à la Municipalité, qui reconnaît que ce postulat pose des questions intéressantes, mais très complexes. La Municipalité admet qu'il y a peut-être des choses à faire en matière de prévention et qu'elle est prête à répondre aux questions posées dans ce postulat pour autant que celles-ci relèvent de sa compétence.*

#### **Questions des commissaires :**

*- Dans un premier temps, les commissaires demandent à savoir ce qui se fait déjà à Renens dans le domaine concerné.*

*M. Golaz informe que jusqu'ici, l'Observatoire de la sécurité n'a encore jamais traité directement ce sujet. Il précise que le rôle de la PolOuest est assez limité dans ce domaine. Ce sont la police cantonale et le service de renseignement de la Confédération qui sont compétents. La police cantonale entretient d'ailleurs des contacts réguliers avec tous les centres islamiques du Canton. Et s'il y a eu des interventions de la PolOuest dans certains centres islamiques, il ne s'agissait à chaque fois que d'interventions courantes ayant trait à des conflits d'ordre personnel.*

*En réponse à l'une des questions du postulat, Mme Huguenin précise qu'à Renens et dans l'Ouest lausannois, aucune association musulmane n'a été interdite ou dissoute jusqu'ici. Concernant le possible travail de médiation de la CISE, Mme Huguenin informe que celle-ci ne dispose pas d'une connaissance factuelle de l'ensemble des associations musulmanes. Il y a eu, certes, des visites d'un centre ou l'autre et des collaborations sur des questions précises. Mais la CISE n'entretient pas de liens factuels et réguliers avec les diverses associations musulmanes, et elle ne réunit pas non plus des représentants de toutes les communautés.*

*M. Clément nous informe que son service organise chaque année un parcours interreligieux avec visite de deux ou trois lieux de culte, ceci dans le but de mettre en avant ce qui nous*

rassemble plutôt que ce qui nous sépare. Il annonce aussi que son service réfléchit actuellement à la façon de pouvoir faire un pas de plus dans cette direction.

Mme Huguenin nous explique aussi que la Municipalité essaie aussi d'avoir des rencontres plus régulières avec les différentes paroisses d'ici et que ces démarches ont permis d'établir des canaux de communication.

- Une commissaire rappelle qu'elle avait déposé un postulat sur ce sujet il y a quelques années de cela, mais qu'à l'époque, l'envie d'aborder ce sujet était faible. Elle se réjouit donc que le présent postulat donne l'occasion de réfléchir à de nouvelles mesures d'intégration. Elle suggère par ailleurs d'aller voir ce qui se fait dans d'autres villes, comme Vevey p. ex, qui a mis sur pied un certain nombre de mesures intéressantes.

- M. Montabert souligne l'importance d'agir en amont. Le milieu scolaire est selon lui bien placé pour détecter des premiers signes de mal-être chez un jeune, et même mieux placé parfois que le milieu familial. Mme Huguenin rappelle toutefois que la Municipalité ne peut rien imposer aux écoles, elle ne peut que suggérer et susciter la discussion.

- Une commissaire fait remarquer aussi que les familles touchées par ce genre de problèmes se confient souvent à des proches ou à des connaissances, mais qu'elles préfèrent souvent ne pas s'adresser aux autorités ou à d'autres instances plus ou moins formelles. Cela rend très difficile l'action des pouvoirs publics.

- À la question d'un commissaire qui demande si des enquêtes sont menées dans les différents centres islamiques, Mme Huguenin répond que la Confédération le fait, mais que les communes ne sont pas informées. La police cantonale reçoit sans doute des informations de la Confédération et le présent postulat pourrait être l'occasion de répondre plus précisément à cette question.

- Une commissaire soulève la question des imams qui travaillent dans les centres islamiques. Elle est d'avis qu'il serait bon qu'il y ait dans ces centres des imams francophones qui aient été formés ici et qui connaissent le terrain.

Mme Huguenin avoue que la question de la formation des imams ici est compliquée aussi. Selon elle, la Municipalité pourrait consulter l'Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM) pour savoir si celle-ci est confrontée à des problèmes de ce genre. Et voir éventuellement avec quel imam il serait possible de collaborer sur ces questions.

- Une autre piste à suivre pourrait être d'identifier une personne reconnue par la communauté musulmane et susceptible de faire office de médiateur.

- Un commissaire répond à cela que le problème principal, c'est le manque de coordination entre les différentes institutions qui voient passer les jeunes. Il n'y a pas de communication entre l'école, la mosquée, le club de foot, etc. Personne ne rassemble les observations qui pourraient être faites par ces divers acteurs. Il fait observer qu'un médiateur neutre sur le plan religieux pourrait traiter des problèmes d'endoctrinement en général, qu'il s'agisse de sectes ou d'autres instances religieuses. Il souligne que la question de l'endoctrinement dépasse largement le cadre des extrémistes musulmans et qu'il n'est pas forcément judicieux de se focaliser sur un seul groupe.

- Par ailleurs, l'ensemble des commissaires souhaite souligner que les jeunes victimes d'endoctrinement se trouvent souvent dans des situations personnelles très difficiles et que le

*problème dépasse donc largement celui du radicalisme religieux.*

*Les Commissaires remercient la Municipalité et ses représentants de leurs réponses et les libèrent.*

### **Réflexions de la commission**

*Globalement, les commissaires sont tous d'accord pour dire que les questions posées par ce postulat sont intéressantes, même si nous ne pouvons pas trouver de solutions miracle à l'échelle d'une ville. Le point "plan de mesures" de ce postulat toutefois paraît intéressant et justifie le renvoi du postulat à la Municipalité.*

*Les commissaires sont de l'avis toutefois que la question de l'endoctrinement dépasse largement le cadre posé par le présent postulat et qu'elle devrait donc être traitée de manière plus large.*

### **Vote de la commission :**

*Au vote, c'est à l'unanimité que la commission recommande au Conseil d'accepter ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité.*

*La commission a émis toutefois deux vœux:*

*Vœu 1: La commission souhaiterait que la Municipalité élargisse le cadre de sa réflexion et que sa réponse traite aussi de l'aspect de l'endoctrinement en général.*

*Vœu 2: La commission demande à la Municipalité que lors de sa réflexion sur un éventuel plan de mesures, celle-ci envisage toutes les mesures possibles au niveau de la détection et de la prévention au niveau local.*

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Mesdames, Messieurs, Chers collègues,*

*Je ne voulais pas spécialement lancer le débat mais j'aimerais profiter de mon passage ici pour remercier Mme la Présidente de la Commission pour les débats qu'elle a conduit et pour l'esprit constructif qui a présidé lors de cette Commission. Merci.*

- **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**

*Monsieur le Président,  
Chers Collègues,*

*Le groupe Les Verts salue ce que la Municipalité a déjà mis en place pour faciliter l'intégration des étrangers, toutes religions confondues: travail de la déléguée à l'intégration, permanence Info-Natu, parcours interreligieux, etc...*

*Ce postulat est pour nous important, il nous apparait que c'est l'occasion idéale de tout*



*mettre en œuvre, au-delà des questions de sécurité, pour renforcer l'intégration qui est, à notre avis, la seule base pour garantir la sécurité et le respect de nos valeurs et déjouer l'endoctrinement religieux ou autre.*

*Nous trouvons qu'il est absolument nécessaire que la Municipalité se renseigne auprès d'autres Villes, comme par exemple Vevey, où des initiatives variées et efficaces ont été mises en place, notamment en collaboration avec les écoles.*

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la proposition de prise en considération de ce postulat et de sa transmission pour étude et rapport à la Municipalité.

M. le Président prie les scrutateurs de compter les voix.

**C'EST A L'UNANIMITÉ (MOINS DEUX ABSTENTIONS) QUE LA PROPOSITION DE PRISE EN CONSIDÉRATION DE CE POSTULAT ET DE SA TRANSMISSION À LA MUNICIPALITÉ POUR ETUDE ET RAPPORT EST ACCEPTEE.**

M. le Président remercie Mme Patricia Zurcher Maquignaz ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

**16. Rapport de commission – Préavis N° 69-2015 – Règlement communal sur les transports scolaires**

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Pascal Golay**, Président-rapporteur de la commission donne lecture de son rapport.

*La commission s'est réunie le 26 mai 2015 à 20h00 dans la salle de conférences de CJS. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Verena Berseth, Carole De Col, Elodie Golaz Grilli, Richard Neal, Vito Tartaglia, Sylvio Torriani et Pascal Golay, président rapporteur. M. Selim Ibrahimy était excusé.*

*La Municipalité était représentée par Mme Romano-Malagrifa, municipale culture-jeunesse et sports, M. Golaz, municipal sécurité publique et Mme Dedellay, cheffe de service.*

\* \* \* \* \*

*La parole est donnée à la Municipalité qui présente les aspects globaux de ce préavis et rappelle qu'il a pour but qu'un règlement communal soit établi pour les transports scolaires, conformément au règlement cantonal sur les transports scolaires en vigueur depuis 2012. Il a été présenté en son temps au Conseil d'Établissement qui n'a pas apporté de remarques particulières.*

Les 2,5 km proposés correspondent à la distance qui était définie à Renens avant même que le canton ne le prévoie. L'ensemble des communes de l'ouest a ensuite validé cette distance afin d'harmoniser leurs divers règlements.

Pour les classes primaires les distances de déplacement des élèves entre leur lieu de résidence et le bâtiment scolaire qu'ils utilisent vont aujourd'hui de 250 à 500 mètres. Seul le secondaire, avec un seul bâtiment, peut avoir des distances plus longues mais sans dépasser ces 2,5 km.

Le seul ramassage scolaire qui existe aujourd'hui concerne les élèves en classes d'intégration.

Il faut reconnaître que Renens a un territoire plutôt ramassé, ce qui fait que peu d'enfants sont finalement concernés par ce règlement.

#### **Questions de la commission :**

- Que se passe-t-il si un enfant de Renens doit être scolarisé à Lausanne pour des raisons de branches (p. ex. sport - études) ?

Dans ce cas Renens paie à la commune récipiendaire un forfait de CHF 4'000.- ainsi qu'aux parents le transport et le repas de midi de l'enfant.

- Quel est le prix des transports scolaires aujourd'hui ?

Avec les contrats de Car postal compris, cela représente environ CHF 300'000.- par année. Le chauffeur de la commune ne fait que le transport entre les bâtiments scolaires (pour la rythmique p. ex...). Cela dit, avec l'ouverture du Censuy, le contrat avec Car postal va diminuer.

#### **Remarques de la commission sur le règlement annexé au rapport :**

Art. 3: Les plans sont joints au présent rapport. Ils sont passés en revues par la commission.

Il est remarqué que les distances sont calculées selon un parcours idéal, prenant en compte entre autres les aspects de sécurité et pas simplement à vol d'oiseau.

Art. 7: Pourquoi est-ce la Municipalité qui se charge de la punition. Ne pourrait-il pas y avoir un partenariat avec l'établissement scolaire.

Dans les faits, ça se fait bien comme ça, il y a effectivement une bonne collaboration avec les doyens. Mais il faut savoir que le transport est de la responsabilité de la commune, pas de l'établissement, sauf dans le cadre de déplacements dans les horaires scolaires.

En plus de ces remarques et afin de permettre une meilleure compréhension de ce règlement, la commission dépose 3 amendements concernant le libellé des articles suivants :

**Amendement 1** : Art 2. Remplacement de la première phrase par : Ce règlement s'applique aux déplacements des élèves ~~entre le domicile ou le lieu de résidence de leurs parents~~ **entre le lieu de résidence de l'enfant et l'école.**

- Cet amendement est accepté à l'unanimité.

**Amendement 2** : Aux articles. 8 et 9, remplacer le terme « Parents » par « répondant légal ».

- Cet amendement est accepté à l'unanimité.

**Amendement 3** : Sur demande de la COFIN, la commission propose de supprimer le 3<sup>e</sup> paragraphe des conclusions, soit la phrase « ACCEPTE les charges supplémentaires aux comptes 2015 inhérentes au présent préavis ».

- Cet amendement est accepté à l'unanimité.

*C'est à l'unanimité que la commission accepte les conclusions amendées de ce préavis.*

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion. Avant de passer aux votes sur les amendements, M. le Président rappelle l'art. 89, al. 4 "Le Président a soin d'avertir que les votes sur les amendements, laissent toujours l'entière liberté de voter sur le fond." et rappelle l'amendement:

Amendement N° 1: Art 2. Remplacement de la première phrase par : Ce règlement s'applique aux déplacements des élèves ~~entre le domicile ou le lieu de résidence de leurs parents~~ **entre le lieu de résidence de l'enfant et l'école.**

- C'est à l'unanimité que l'amendement N° 1 est accepté.

Amendement N° 2: Aux articles. 8 et 9, remplacer le terme « Parents » par « répondant légal ».

- C'est à l'unanimité que l'amendement N° 2 est accepté.

Amendement N° 3 : Sur demande de la COFIN, la commission propose de supprimer le 3<sup>e</sup> paragraphe des conclusions, soit la phrase « ACCEPTE les charges supplémentaires aux comptes 2015 inhérentes au présent préavis ».

- C'est à l'unanimité que l'amendement N° 3 est accepté.

M. le Président prie M. Pascal Golay de procéder à la lecture des conclusions **amendées**.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 69-2015 de la Municipalité du 27 avril 2015,*

*Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

**DECIDE** *d'adopter le règlement communal amendé sur les transports scolaires conformément au présent préavis.*

Amendement N° 1: Art 2. Remplacement de la première phrase par : Ce règlement s'applique aux déplacements des élèves ~~entre le domicile ou le lieu de résidence de leurs parents~~ **entre le lieu de résidence de l'enfant et l'école.**

Amendement N° 2: Aux articles. 8 et 9, remplacer le terme « Parents » par « répondant légal ».

**DECIDE** de charger la Municipalité de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce règlement.

~~**ACCEPTÉ** les charges supplémentaires aux comptes 2015 inhérentes au présent préavis.~~

**PREND ACTE** que les charges inhérentes au présent préavis seront portées aux budgets 2016 et suivants.

**C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS AMENDEES DE CE PRÉAVIS SONT ACCEPTÉES.**

- **Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

*Bonsoir Mesdames et Messieurs,*

*Simplement pour remercier la Commission pour son travail. Je dois dire qu'elle a eu un regard tout-à-fait acéré et averti, encore mieux que les services du Canton qui avaient déjà vu le Règlement. Donc Bravo.*

M. le Président remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

**17. Rapport de commission – Préavis N° 70-2015 – Adoption du Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire**

M. le Président prie M. Vincent Keller, Président de la commission des finances de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Vincent Keller**, Président de la commission des finances donne lecture de son rapport.

*Monsieur le Président,  
Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers collègue,*

*La Commission des Finances s'est réunie le jeudi 4 juin 2015 à 19h00 dans les locaux du CTC*

*pour l'étude du préavis 70-2015 "Adoption du Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire". Monsieur le Municipal des Finances Jean-François Clément était accompagné pour l'occasion de Madame la Municipale Tinetta Maystre ainsi que de Madame Laure Jatton, juriste. Monsieur le boursier Michael Perrin était excusé.*

*En introduction, la Municipalité rappelle que le règlement est de la compétence du conseil communal alors que l'actuel règlement est lui de compétence municipale. Cette modification des compétences est une exigence cantonale. La proposition de règlement en annexe du préavis 70-2015 est une proposition à laquelle la Municipalité adhère totalement. La seule grande différence entre la situation actuelle et la future situation régie par ce règlement est le modèle de taxation. Auparavant, la taxe était basée sur la valeur d'un dossier, demain, elle le sera sur le travail fourni par l'administration communale pour traiter ledit dossier. Les montants qui figurent dans le règlement sont proches de ce qui se fait dans les communes alentours et de taille comparable à celle de Renens (la Commune de Pully a été évoquée). Du côté du service de l'urbanisme, il n'y aura pas de grands changements d'avec la pratique actuelle si ce n'est la vérification du temps de travail pour chacun des projets soumis. La proposition de règlement a déjà fait quelques allers-retours entre les services cantonaux concernés et les services communaux. La version proposée peut être validée telle que par les services cantonaux.*

*Si le règlement proposé semble présenter une augmentation par rapport à la situation actuelle, la Municipalité répond que l'estimation du temps passé par dossier n'est pas aisée. Pour les « très gros projets », la taxation diminuera certainement. Pour les petits il se peut qu'il y ait une petite augmentation. La volonté affichée est dans tous les cas de ne pas augmenter les revenus communaux. Il est en outre précisé que les exigences légales sur les plans ne dépendent pas de la bonne volonté communale, mais du Canton. Les grandes constructions exigent un architecte alors que les petites constructions ne nécessitent parfois même pas d'enquête publique. Ces dernières verront leur taxation diminuer. Le but affiché du règlement est de respecter une tarification horaire claire et définie à CHF 140.- par heure de travail, une définition provenant de la jurisprudence validée par la Cour de Droit Administratif et Public du Tribunal Cantonal. La taxation totale ne devra pas excéder 3 pour mille du coût de la construction. La facture finale sera adressée une fois le permis de construire délivré, le requérant aura donc une idée claire de ce qu'il devra payer.*

*En cas de recours du requérant, le dossier complet partira à la commission en matière de recours.*

*La Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) distingue les projets de construction d'importance standard, qui suivent une procédure complète avec enquête publique, des travaux dits de "minime importance". Ceux-ci concernent des travaux peu importants et qui ne portent pas atteinte aux intérêts des voisins, comme l'aménagement d'un cabanon de jardin, des transformations intérieures, la construction d'un petit mur dans un jardin, etc. (art. 72d RLATC). Ces travaux nécessitent néanmoins le dépôt d'une demande au Service de l'urbanisme suivie d'une autorisation municipale mais sans enquête publique (art. 111 LATC). En outre, pour certains travaux de "minime importance", la signature des voisins est demandée pour s'assurer que leurs intérêts ne sont pas atteints. Le Service de l'urbanisme analyse dans chaque cas s'il s'agit de travaux de minime importance ou non. Comme le Tarif actuel le fait déjà, le nouveau règlement distingue les deux types de projet en*

*taxant moins les projets de minime importance (projets standards : lettre c. de la grille tarifaire, projets de minime importance : lettre e.)*

*La Commission des Finances s'étonne de voir une partie de la grille horaire établie sur la base d'un tarif horaire de CHF 140.- et une autre qui est établie sur la base de taxes fixes. A cet étonnement, il est répondu que le canton exige désormais que l'émolument soit divisé en deux parts, une taxe fixe qui correspond aux frais administratifs du dossier (ouverture de dossier, ordinateur, papier, etc.) et une taxe proportionnelle qui correspond au travail d'analyse du service. La taxe doit toutefois correspondre à une certaine réalité.*

*La seule entité non soumise au règlement est la commune de Renens (cela correspondrait le cas échéant à une ventilation dans les comptes). Sinon, tout le monde y est soumis : les privés comme d'éventuelles entités publiques qui voudraient mettre à l'enquête une construction sur le territoire communal.*

*Concernant les places de parc, la police des constructions vérifie le besoin de places de stationnement (selon la norme VSS), pour chaque nouvelle construction, agrandissement et transformation importante, en application des articles 141 et suivants du Règlement du plan d'extension de Renens. Le besoin en question n'est pas laissé au bon vouloir du propriétaire. Les services communaux analysent alors la nécessité de nouvelles places de parc en fonction de la configuration du terrain ainsi que du ratio de surface verte et de surface construite. Si le terrain disponible est insuffisant, la Municipalité dispense le propriétaire de l'aménagement des places de stationnement et fixe une "contribution compensatoire". C'est uniquement le montant de celle-ci qui est déterminé dans le règlement soumis au Conseil. Dans le calcul du nombre de places de stationnement, la Municipalité tient aussi compte de la situation de la parcelle, en particulier de la desserte en transports public Ceci est un souci aussi de la Municipalité de promouvoir la mobilité douce et de garder une certaine logique dans le règlement.*

*Finalement, la Commission des finances rend attentif les conseillers communaux qu'en cas de modification du règlement par le Conseil, les éventuels amendements doivent être acceptés ou non par les services cantonaux. Il s'agit-là des traditionnels allers-retours entre les décisions du conseil et les services cantonaux.*

*Au vote, la Commission des Finances refuse un amendement de l'un des siens proposant de rabaisser le tarif horaire de CHF 140.- à CHF 100.- par 7 voix contre, deux pour et aucune abstention. En revanche, elle accepte les conclusions non modifiées du préavis et le nouveau règlement par 7 voix pour, une contre et une abstention.*

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Mesdames et messieurs,*

*L'examen de ce nouveau règlement aura suscité un sentiment étrange chez quasiment tous ceux qui se sont donné la peine de le lire: l'impression qu'en matière de contrôle des permis de construire, les tarifs prennent franchement l'ascenseur. En outre, beaucoup de prestations autrefois gratuites ne le sont plus. Par exemple, désormais vous paierez même si votre demande de permis de construire est rejetée.*

*La Municipalité a fait des efforts de persuasion en commission, expliquant qu'il s'agissait désormais de faire payer le temps passé plutôt que des montants forfaitaires, que cet alignement était nécessaire au vu des demandes du Canton. Malgré tout le malaise subsiste.*

*Il va de soi que si ces montants seront probablement évités par les promoteurs immobiliers travaillant avec de concert avec leurs bureaux d'architecte, ils frapperont de plein fouet le malheureux Renanais qui aurait voulu ériger un garage pour sa voiture sans trop connaître les méandres des lois sur la construction.*

*Face aux risques de dérive, on nous a assuré qu'un plafond de 3 pour mille viendrait garantir que les administrés ne paieraient pas trop: certes, mais avant le plafond était de 2 pour mille au maximum. On paiera donc désormais jusqu'à 50% de plus!*

*Enfin, le tarif horaire annoncé à CHF 140.- de l'heure est tout à fait irréaliste au vu du salaire horaire réel des personnes assignées au traitement des dossiers. Même un chef de service ne gagne pas autant. Si certains professionnels peuvent se targuer de facturer un tel tarif à leurs clients, est-ce approprié pour un service public?*

*Derrière l'effort d'alignement aux demandes du canton, il paraît évident que la commune de Renens a profité de l'aubaine pour charger la barque.*

*Nous sommes contre cette approche mercantile d'une obligation légale à laquelle les Renanais sont soumis. Nous demandons que les émoluments exigés par l'administration soient revus à la baisse. L'UDC dépose donc l'amendement suivant:*

*Article 4, mode de calcul et grille tarifaire, page 2 du règlement:*

*"Le tarif horaire est arrêté à CHF 100.-."*

*Cela ne corrigera certainement pas tout, certes, mais cela diminuera au moins un peu l'impression que Renens se sucre sur le dos de ses administrés.*

*Je vous remercie.*

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,  
Monsieur le Conseiller,*

*Vous répondre que la Municipalité vous propose de refuser cet amendement, qu'elle a bien peser le pour et le contre et que ce tarif de CHF 140.- l'heure correspond effectivement au tarif, si l'on compte tout, c'est-à-dire les salaires des différents corps de métier et les charges sociales ainsi que les éléments qui vont avec (bureau, téléphone, etc...). Ce sont des tarifs que l'on retrouve également ailleurs, que cela soit les CFF qui nous facturent des heures, certains architectes. D'ailleurs c'est un tarif qui a été reconnu par la jurisprudence puisqu'il avait été attaqué une fois et la jurisprudence avait reconnu ce tarif comme étant juste. Nous avons d'ailleurs vérifié en faisant un premier essai pour le dossier du CEOL (le gymnase de l'Ouest lausannois qui se trouve sur le site des Entrepôts) et c'est un tarif de CHF 140.- qui est appliqué.*

*Par contre, la Commune ne va pas "se sucrer sur le dos de ses administrés". La loi prévoit que cela ne peut être le cas, le tarif doit être proportionné et ne pas dépasser le travail occasionné. C'est donc dans cet esprit que le règlement a été rédigé et comme dit c'est un maximum de 3‰. Pour la construction d'un garage ou un cabanon de CHF 10'000.-, la facture reviendrait à CHF 300.-, ce montant est donc proportionné et ne va pas forcément appauvrir nos administrés.*

*Simplement, ce n'est pas à la collectivité de payer le travail de suivi de la Police des constructions, mais bien au propriétaire. C'est donc proportionné et c'est un règlement proportionné que nous vous proposons.*

*Nous vous proposons donc de l'adopter tel quel, il a fait l'objet d'allers et retours avec le Canton qui l'estime correct et à jour, ce qui nous permettra de faire notre travail de façon proportionnée à la loi.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion. Avant de passer au vote sur l'amendement, M. le Président rappelle l'art. 89, al. 4 "Le Président a soin d'avertir que les votes sur les amendements, laissent toujours l'entière liberté de voter sur le fond." et rappelle l'amendement:

Amendement: Art. 4 Grille tarifaire – page N° 2 du règlement "Le tarif horaire est arrêté à **CHF 100.-** ~~CHF 140.-~~"

- C'est à la majorité que l'amendement N° 1 est refusé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Vincent Keller de procéder à la lecture des conclusions.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 70-2015 de la Municipalité du 27 avril 2015,*

*Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

**ADOpte** le nouveau Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire.

C'EST A LA MAJORITE (MOINS 7 AVIS CONTRAIRES) QUE LES CONCLUSIONS DE CE PRÉAVIS  
SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Vincent Keller ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.



**18. Rapport de commission – Préavis N° 71-2015 – Mise en séparatif du tronçon supérieur de la rue de l'Avenir**

M. le Président prie Mme Simone Szenyan-Reymond, Présidente-rapporteuse de la commission des finances de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Simone Szenyan-Reymond**, Présidente-rapporteuse de la commission donne lecture de son rapport.

*Monsieur le Président,  
Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,*

*La Commission chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le jeudi 28 mai à 19h30 au Centre Technique Communal. Elle était composée de Madame Maria-Del-Mar Rodriguez et de Madame Brigitte Rohr ainsi que de Messieurs Gérard Duperrex, Jean-Daniel Roulier, Vita Vito, Didier Vienet, Alberto Mocchi et Simone Szenyan-Reymond présidente rapporteure.*

*La commune était représentée par Monsieur Christophe Sarda, Chef de service des travaux. De Madame Tinetta Maystre et de Monsieur Jean-François Clément.*

*Le tronçon concerné se situe le long de la Rue de l'Avenir entre l'Avenue du 14 Avril au Carrefour de la Rue de l'Eglise Catholique et de l'Avenue de Saugiaz et permettra de mettre en séparatif EC et EU de cette zone.*

*La commune profite des travaux liés à la construction du bâtiment situé en haut de la rue de l'Avenir pour faire ces travaux de façon à mettre ce quartier en conformité et éviter de réintervenir avec un nouveau chantier par après, d'où cette demande de crédit. Les propriétaires des immeubles environnants pourront profiter de se raccorder au nouveau collecteur et ils ont été avertis de cette possibilité.*

*Le collecteur actuel sera utilisé, en partie réhabilité par un gainage et en partie remplacé par un nouveau tronçon d'environ de 70 m. qui sera construit avec un tuyau PVC et positionné à la bonne profondeur. Les EC y circuleront.*

*Les EU circuleront dans le nouveau tuyau construit à cet effet.*

*Le trottoir de gauche en montant sera réhabilité ainsi que les luminaires.*

*Un trottoir à droite sera créé, soit côté des nouvelles constructions.*

*Le travail sera effectué en deux parties d'abord dans le tronçon du bas de la rue et en second la partie du haut. La circulation sera modifiée afin que les locataires aient accès à leurs immeubles et places de parc.*

**Question d'un commissaire :**

*Comment éviter trop de déchets dans les eaux claires ?*

- *Il y a sous les grilles des sacs dépotoirs qui récoltent les déchets (genre mégots), ceci afin d'éviter une pollution dans le lac. Ces sacs dépotoirs sont vidés une à deux fois par an.*

*La quantité d'eau à éliminer ne change pas elle est seulement séparée en EU et EC. De ce fait la taxe de raccordement reste la même.*

#### *Règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux*

*Ce règlement concernant la commune de Renens date du premier janvier 1996. La commune a près de 60% de collecteurs mis en séparatif. L'arrivée du tram permettra une élévation du %, ceci vers la fin des années 2030.*

*La commission des finances accepte les incidences du préavis ci-dessus.*

*Après discussion le préavis ainsi que ses conclusions sont acceptées à l'unanimité.*

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie Mme Simone Szenyan-Reymond de procéder à la lecture des conclusions.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 71-2015 de la Municipalité du 11 mai 2015,*

*Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

1. **AUTORISE** la Municipalité à réaliser les travaux de pose de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires dans le secteur "Rue de l'Avenir tronçon supérieur".
2. **ALLOUE**, à cet effet, à la Municipalité un crédit de CHF 840'000.- TTC.

*Cette dépense sera financée par :*

- *La trésorerie ordinaire pour la partie mise en séparatif;*
- *Par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal, pour la partie réhabilitation trottoir et remplacement éclairage public.*

*Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif sous les comptes suivants :*

- *N° 3861.5010.158 "Rue de l'Avenir (supérieure) - mise en séparatif". Cette dépense de CHF 742'800.- TTC sera amortie en une seule fois par un*

prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte N° 9280.01 "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux";

- N° 3820.5010.162 "Rue de l'Avenir (supérieure) - Réahab. trottoir et rempl. éclairage public". Cette dépense de CHF 97'200.- TTC sera amortie en 30 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1<sup>er</sup> juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DE CE PRÉAVIS SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Simone Szenyan-Reymond ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

#### 19. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- Préavis N° 72-2015 – Financement d'un concours d'architecture et crédit d'études pour la rénovation du bâtiment de l'avenue du Château 17, l'agrandissement de la crèche "Le Tournesol" et la création d'une UAPE  
*Présidence: UDC*
- Préavis intercommunal N° 73-2015 – Rénovation urbaine du secteur de la gare, lot des espaces publics, deuxième étape du chantier – Crédit d'ouvrage pour la construction de la Passerelle "Rayon Vert", l'aménagement des places nord et sud et des parkings vélos  
*Présidence: PLR*
- Préavis N° 74-2015 – Demande de crédit cadre pour les travaux de réfection de revêtement routier phonique, conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB)  
*Présidence: PSR*
- Préavis N° 75-2015 – Remplacement des hosts des deux centres de calcul et augmentation de l'espace disque (Projet H20-ESX)  
*Présidence: Fourmi rouge*
- Préavis N° 76-2015 – Ilot de la Savonnerie – Démolition des bâtiments communaux sis à la rue de l'Avenir 5 et 7 – Aménagements provisoires et lancement d'un concours  
*Présidence: Les Verts*

M. le Président ouvre la discussion sur les dépôts de préavis.

M. le Président communique que:

- le préavis N° 72-2015 sera présidé par M. Stéphane Montabert du groupe UDC,
- le préavis N° 73-2015 sera présidé par M. Antoine Bianchi du groupe PLR,
- le préavis N° 74-2015 sera présidé par M. Richard Neal du groupe PSR,

- le préavis N° 75-2015 sera présidé par Mme Suzanne Sisto-Zoller du groupe Fourmi rouge,
- le préavis N° 76-2015 sera présidé par M. Alberto Mocchi du groupe Les Verts.

puis ouvre la discussion sur les dépôts de préavis.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**  
Relatif au préavis N° 72-2015

*J'ai eu l'idée que nous nous réunissions dans le bâtiment de la Grange au lieu du CTC. Cela serait plus intéressant et plus instructif et nous permettrait de voir la situation actuelle et les transformations. J'ai l'impression que nous serions plus à même d'avoir un point de vue précis.*

*Je ne sais pas à qui je peux faire cette demande?*

#### **Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Merci de la question, nous nous sommes posé la même en Municipalité. Toutefois, il s'avère que la salle est malheureusement occupée ce soir-là. Par contre, nous sommes volontiers à disposition pour faire une visite des lieux.*

*Maintenant je sais que nous avons deux séances de préavis, une à 18h30 et la deuxième à 20h30 et il faut quand même compter un certain temps pour aller du CTC à la Grange puis tenir la séance. Mais par contre, je suis, avec plaisir, à disposition pour ceux qui veulent aller voir le bâtiment à un autre moment.*

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**  
Relatif au préavis N° 76-2015

*Monsieur le Président,*

*En parcourant le préavis, j'ai trouvé une liste de rapport:*

- Bureau d'ingénieurs
- Rapport Service Bâtiments-Domains
- Rapport d'un Bureau d'architectes
- Rapport d'un Bureau d'Ingénieurs.

*Il n'y a rien sur l'amiante.*

*J'aimerais m'assurer que ces rapports soient à la disposition des commissaires et que nous puissions, ceux qui le désirent, les recevoir à la maison et cela avant la Commission.*

#### **Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*La Municipalité a entendu cette demande qui est légitime. Ces rapports, c'est vrai, sont à la base de la décision que nous vous proposons de prendre. Tous les rapports seront consultables, dès lundi au Centre Technique Communal, pour tous les conseillers communaux*

qui le souhaitent et si vous désirez des photocopies, celles-ci seront faites et vous pourrez les prendre à domicile.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

*Je remercie la Municipalité*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

## **20. Motions, postulats et interpellations**

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**  
Dépôt de postulat intitulé "Pour valoriser encore mieux nos déchets"

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Je vais être bref, vous avez précédemment entendu le titre.*

*Nous partons du constat, qu'à Renens, nous faisons beaucoup de choses très bien au niveau du tri, de la valorisation des déchets, mais probablement que nous pouvons faire encore mieux.*

*L'idée avec ce postulat est de voir ce que nous pouvons faire différemment ou mieux ou en plus pour trier encore mieux nos déchets.*

*Vous en saurez plus lors de la prochaine séance.*

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**  
Interpellation sur la politique climatique de la Ville

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*La communauté scientifique est aujourd'hui presque unanime en identifiant les émissions de gaz à effet de serre comme les principales responsables du réchauffement climatique.*

*La communauté internationale agit plus ou moins timidement, et les promesses de réduction des émissions sont tenues avec plus ou moins d'assiduité.*

*Les voyants sont pourtant au rouge, et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) affirme qu'il est nécessaire de réduire d'ici 2050 de 40 à 70% les émissions mondiales, dues à l'effet de serre, pour limiter l'augmentation moyenne de la température à 2 degrés. Cela alors qu'elles ont augmenté d'un tiers entre 2000 et 2010.*

*Il urge donc d'agir à tous les niveaux, et entreprises, ménages et collectivités publiques doivent aujourd'hui tirer à la même corde afin de passer de la parole aux actes (c'est toujours facile de faire des promesses, encore fait-il les tenir), et réduire drastiquement leur dépendance aux énergies fossiles.*

À quatre mois de la conférence climatique de Paris, qui doit aboutir à l'adoption d'un premier accord universel et contraignant (pour une fois!) sur le climat, et lors de laquelle chaque pays devra annoncer des objectifs chiffrés, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité de Renens :

- 1) Les émissions de gaz à effet de serre font-elles partie des critères écologiques systématiquement pris en compte lors d'élaboration de projets ou d'achats publics ?
- 2) Le cas échéant, la Municipalité pourrait-elle envisager d'inclure des montants destinés aux études sur les émissions de gaz à effet de serre dans les enveloppes de crédits d'étude ?
- 3) La Municipalité pourrait-elle envisager d'établir, à l'image d'autres collectivités (cela se fait en France, même en Suisse – des communes ont franchis le pas), un « bilan carbone » de la commune, et fixer des objectifs chiffrés de baisses d'émissions dans les secteurs de sa compétence ?

Je vous remercie de votre attention.

#### **Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

Merci Monsieur Mocchi pour votre interpellation qui n'est pas simple, vue que c'est une problématique mondiale et je crois que ce n'est pas Renens qui va réussir à la régler. Toutefois Renens peut contribuer à faire son petit effort, et nous le faisons déjà. Je vais essayer de vous les détailler un petit peu ayant noté vos questions à la volée.

Effectivement, sur le constat, c'est vrai que les gaz à effet de serre sont un enjeu futur; je rappelle néanmoins qu'il ne faut pas enlever le CO<sub>2</sub> ni le méthane, car si il n'y plus ni CO<sub>2</sub>, ni méthane nous ne pourrions vivre. Par contre, il ne faut pas qu'il y en ait trop non plus, ce n'est pas bon et c'est vrai que le réchauffement climatique "empêche la Terre de se défendre" (absorption de CO<sub>2</sub> dans les puits de CO<sub>2</sub>, les océans et l'atmosphère, voire les couches supérieures, etc...).

S'agissant de votre question relative aux critères. Alors oui, effectivement, les critères écologiques sont pris en compte par la Municipalité. Ainsi, par exemple, dans le dernier appel d'offres que nous avons fait pour la collecte des déchets (un mandat que nous renouvelons tous les 5 ans conformément à la Loi sur les marchés publics) le critère écologique est bien présent et il est de poids. Tous les camions doivent être Euro 5 ou Euro 6, tous ceux qui sont en dessous d'Euro 3 sont éliminés. Il en va également de même pour les véhicules du CTC, d'ailleurs ce point est souvent discuté lors des séances de commission relatives à l'acquisition de véhicule. Dans les autres projets, aussi et en général avec succès. Malheureusement, et je vais quand même être transparent avec vous, des fois nous ne pouvons pas; notamment dans le cas de la construction du Censuy où le forage des pieux s'est fait avec des machines spéciales et là il n'a pas été question d'Euro 5 ou d'Euro 6, c'était une norme en deçà mais il n'y avait, malheureusement, pas d'autres machines capables de faire cela.

Ensuite, au niveau des bilans carbone: nous n'avons pas de bilan carbone sur la Commune, par contre nous travaillons beaucoup avec des incitations, de la motivation, il y a des efforts qui sont fait au niveau de la mobilité, de l'économicité et de la sensibilisation également. Un moyen aussi de lutter contre la régulation du CO<sub>2</sub> c'est la forêt et à ce niveau nous n'avons pas du tout une politique de déforestation mais bien une politique d'entretien, où nous

*coupons seulement ce que la nature produit, donc la surface de forêt reste la même. Par contre, à notre niveau, juste au niveau communal, il paraît difficile de faire un bilan de carbone global pour la Commune de Renens vue les implications privées, nous préférons pour l'instant agir avec de la sensibilisation. Nous y sommes aussi forcés avec la Cité de l'Energie. En effet, dans le cadre de la Cité de l'Energie cette mesure est demandée, il y a un guide de planification énergétique qui est à disposition et que nous suivons et qui est contrôlé dans les points Cité de l'Energie.*

*Voilà ce que je peux répondre et j'espère que cela vous conviendra comme réponse municipale, sinon nous la transmettrons dans les services mais cela ne réduira pas l'empreinte carbone de la Commune. Je vous remercie.*

○ **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

*Merci pour ces réponses. Je suis impressionné par la qualité des réponses pour des questions qui été griffonnées comme cela – Bravo et merci.*

*Maintenant il y a quand même une ou deux questions qui à mon sens demande une réflexion au sein de la Municipalité et je verse volontiers CHF 50.- à MyClimate pour réduire l'impact carbone du travail de l'Administration pour vous demander une réponse écrite pour la prochaine fois.*

*Je vous remercie.*

● **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**  
Interpellation relative au glyphosate

*Monsieur le Président,  
Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*En début de semaine, plusieurs médias ont relayé une décision du conseil fédéral qui refuse d'interdire le glyphosate en Suisse. Le glyphosate est le principal composant de désherbants. Son efficacité est redoutable pour les « mauvaises herbes » et ceci sans effort.*

*A la fin mars, le Centre International de recherche sur le cancer (CIRC), qui est une agence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'a classé parmi les « cancérogènes probables ».*

*Commercialisé par Monsanto, depuis 1975, le glyphosate est aujourd'hui le désherbant le plus utilisé au monde. En Suisse, il se trouve dans plus de 70 produits. Il est autorisé, mais ne peut être utilisé sur les surfaces imperméables afin d'éviter le ruissellement.*

*La Ville de Lausanne a prévu de renoncer dès 2016 à tout emploi dans les parcs, les cimetières et à l'établissement horticole.*

*D'où mes questions concernant la commune de Renens :*

- *Utilise-t-on du glyphosate sur notre territoire et où ?*
- *En quelle quantité celui-ci est-il utilisé ?*
- *Le cas échéant, a-t-on prévu de renoncer à son utilisation ?*

- *D'autres techniques de désherbage sont-elles envisagées pour le remplacer ? Et si oui lesquelles ?*
- *Comment l'information et la mise à jour des connaissances sur les produits utilisés est-elle faite pour les employés de la commune ?*

*Dans l'attente des réponses, je vous remercie pour votre attention.*

### **Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Madame la Conseillère communale Nicole Divorne,*

*Je vous remercie de m'avoir glissé votre interpellation au début du Conseil comme cela j'ai pu un peu affiner et serai probablement un peu plus précis que lors de la dernière réponse.*

*Votre question sur le Glyphosate, de son petit nom C<sub>3</sub>H<sub>8</sub>NO<sub>5</sub>P ou Phosphonométhyl)glycine pour ceux qui ont fait de la chimie. Pour les autres c'est un désherbant total foliaire systémique, c'est à dire un herbicide. C'est effectivement un produit fabriqué sous brevet par l'entreprise Mosanto depuis 1974 et que vous connaissez beaucoup mieux sous le nom de Roundup.*

*Le glyphosate seul n'est pas très efficace car il n'adhère pas aux feuilles et pénètre difficilement, c'est pour cela qu'il faut lui adjoindre un surfactant afin de le rendre plus efficace et c'est pour cela que nous le trouvons dans plusieurs produits comme vous le mentionnez.*

*Le service Environnement-Maintenance et plus particulièrement la section Espaces Verts a banni l'usage des désherbants totaux depuis plus de 10 ans. Les techniques de désherbage se font manuellement et nous sensibilisons la population ainsi que notre personnel au fait que les mauvaises herbes ne sont pas des mauvaises herbes mais des herbes indésirables. Les herbes des bords de route, par exemple, sont enlevées à la débroussailleuse. Les seuls traitements effectués dans les parcs et promenades sont fait à la piscine et au terrain de foot où là nous avons besoin de surfaces plus gazonnées avec moins de biodiversité. Partout ailleurs cela se fait, comme je vous l'ai dit, de façon mécanique ou manuelle et les produits qui sont utilisés tant à la piscine qu'au terrain de foot ne contiennent pas de glyphosate.*

*S'agissant de la formation, plusieurs professionnels du service ont suivis un cours dispensé par l'Office fédéral de l'Environnement et sont détenteurs du permis de traiter (Eh oui, cela existe!). Les informations sont ensuite transmises aux équipes.*

*Voilà, par ces quelques mots, la Municipalité estime avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nicole Divorne.*

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

*Merci M. le Municipal, votre réponse me convient.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.



## 21. Questions, propositions individuelles et divers

- **Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, PSR**  
Question relative à l'état des routes à Renens

*Merci Monsieur le Président,  
Chers Collègues,*

*Je vais faire court car nous avons tous faim.*

*En date du 11 décembre 2014, j'ai demandé de ce qui en était de l'état de nos routes à Renens. Madame la Municipale Tinetta Maystre m'a répondu qu'effectivement, on attendait le tram. Voyant ce soir un dépôt de préavis sur les revêtements à faire dans notre Ville, je me réjouissais de voir enfin certains trous se boucher. Malheureusement, les 2 roues devront encore patienter pour les grands axes comme la rue de Lausanne ou l'avenue du 14 Avril, dû au retard de l'arrivée du tram. Mme Maystre avait ajouté que tous les 6 mois des contrôles étaient effectués et que si besoin les trous bouchés. Du reste, ces frais étaient budgétisés. Six mois plus tard et je n'ai pas vu les gros trous fermés et qui restent dangereux pour les 2 roues.*

*Bref, pouvons-nous espérer une fermeture des trous prochainement ?*

*Merci pour votre attention*

### **Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Mme la Conseillère, merci de votre vigilance. C'est vrai que la Municipalité reconnaît que l'état de certaines routes laisse hélas à désirer pour les raisons évoquées tout-à-l'heure et c'est vrai qu'une campagne va avoir lieu dans le cadre de l'assainissement routier mais les routes liées à la venue du tram attendront le tram pour être assainies entièrement.*

*Toutefois, comme dit, régulièrement nous faisons des campagnes pour réparer les trous, ce ne sont que des accommodages légers mais ils ont lieu. Il y en aura un cet été pendant les vacances, où il y aura une série de "bouchage" de trous. Il y en a eu aussi en fin d'année passée. L'état de la route est mauvais et, si nous n'attendions pas le tram, je pense que nous aurions eu un préavis pour refaire, par exemple, entièrement l'avenue du 14-Avril mais là, dans le souci d'économie financière, cela n'a pas de sens. Nous allons donc continuer à accommoder et nous y veillerons.*

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**  
Invitation à la balade "Malley Replay"

*Comme les vacances arrivent je souhaiterais vous faire une petite proposition pour une balade en ville cet été; c'est possible chez nous. Je crois que l'information comme quoi "Malley Replay" a été inauguré le 15 juin passé n'a pas vraiment bien été transmise aux conseillers communaux. "Malley Replay" est une balade à travers Malley durant laquelle il est possible de découvrir cinq créations végétales, issues de Lausanne Jardins 2014. Ces cinq jardins ont trouvé leur place sur le territoire de la friche de Malley avec toute une signalétique expliquant les transformations qui viendront sur ces espaces dans les années à venir. Cette balade peut être faite en groupe, avec des amis ou par vous-même. Un guide a*

*été édité et je vais en poser une série sur la table de la présidence afin que vous puissiez vous servir. Et à l'attention des auditeurs qui nous regarderaient à la télévision, ces guides seront aussi téléchargeables sur Internet où pourront être obtenu au Greffe et au Centre Technique Communal.*

*Donc invitation à la balade "Malley Replay", c'est une belle occupation estivale.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre.

## **22. Allocutions**

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,*

*Mesdames et Messieurs les membres du bureau,*

*Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et municipaux,*

*Monsieur l'huissier*

*Mesdames et Messieurs les représentants de la presse et de la télévision et spectateurs,*

*Nous arrivons, vous arrivez, M le président, déjà à la fin de votre année de législature. J'espère que vous avez pris plaisir à découvrir cette fonction. On oublie souvent qu'elle est plus large que celle d'un président de séance: elle inclut représentations extérieures, formelles, comme avec la préfète, ou moins formelles, avec les nombreuses associations de Renens qui vous invitent, contacts réguliers avec la Municipalité et surtout le secrétariat municipal, arbitrage et organisation générale du Conseil, gestion du secrétariat (oui, le président est en fait un petit patron de PME!), sans parler du dépouillement lors des divers scrutins! Vous avez participé aussi en tant que tel, avec votre prédécesseur, à l'élaboration de votre nouveau règlement, et nous nous réjouissons que celui-ci soit maintenant abouti.*

*Je vous remercie d'avoir endossé ce costume avec une autorité décontractée et un esprit de collaboration que nous avons appréciés!*

*L'an dernier, à la même période, nous remercions le Conseil pour avoir traité 18 préavis; cette année, vous en avez traité 16, et je ne compte pas ceux qui ont été déposés ce soir ! Comme nous l'avons communiqué à vos présidents de groupe et de partis, le rythme ne va pas faiblir, il va au contraire s'accélérer: une vingtaine de préavis sont annoncés pour la fin de l'année civile: des records seront battus!*

*Nous allons vivre une année de législature particulière, la dernière, puisqu'elle sera marquée par des élections communales début 2016. Il fût un temps où ces "années particulières" voyaient un double mouvement en sens inverse: il y avait une augmentation exponentielle du nombre des interventions des conseillers et une baisse nette des propositions des Municipalités.... qui attendaient en quelque sorte la nouvelle législature pour sortir les projets. Ce temps, béni pour certains, est hélas dépassé, il faut bien le dire!*

*Nous sommes pris dans les Vents du Monde, comme FestiMixx (dont c'était le thème), et dans les vents des projets en cours! Surtout pour ces projets, de plus en plus nombreux, qui sont plus larges que nous, portés à des niveaux intercommunaux et régionaux, avec des*

*collaborations à tous niveaux, canton, Confédération. Nous en avons traité plusieurs cette année qui vient de s'écouler. Je ne mentionnerai ici que le projet de Piscine et de nouvelle Patinoire à Malley ou la création d'une fondation pour le théâtre Kléber Méleau. J'ai d'ailleurs le plaisir de vous annoncer que ces deux projets ont fini leur "Tour des communes" des préavis, et que les deux sont en train d'aboutir.*

*Nous aurons d'autres dossiers communaux en perspectives, dont un préavis déposé ce soir, celui de la part communale de la rénovation de la Gare de Renens incluant la passerelle Rayon Vert, l'aménagement des places Nord et Sud et des parkings vélos, projet que nous portons avec nos trois communes voisines qui partagent la Gare avec nous, Chavannes, Crissier, Ecublens, ainsi qu'avec les tl, le Canton et la Confédération.*

*Ceci me permet un petit clin d'œil: parfois, ces grands projets prennent du retard, parfois aussi ils avancent soudain très vite: l'an dernier, je vous annonçais ici, solennellement, pour l'automne les démarrages des travaux du nouveau passage inférieur, travaux annonçant la suite! Bon, nous sommes un an après, et je vais vous redire la même chose! Si les plans sont prêts, ce que nous expliquons souvent aux personnes qui s'étonnent de ne pas voir les pelles mécaniques à l'œuvre, les droits de recours dans notre pays sont ce qu'ils sont, et ces travaux auront pris, finalement presque un an de retard. Cette fois-ci, les travaux préparatoires vont commencer, comme vous l'avez vu annoncé dans le Sous la loupe. Je vous invite, conseillers communaux, riverains et personnes intéressées, à la séance d'information organisée le 31 août à la salle de Spectacles. Ces travaux sont attendus et espérés, nous les avons voulus et avons fait en sorte que ce projet soit à l'agenda et puisse avancer. Ils vont aussi, durant la période de chantier qui va être longue, occasionner des inconvénients, et il est important que chacun en comprenne les enjeux!*

*Nous sortons de FestiMixx, 6<sup>ème</sup> édition d'une grande aventure initiée en 2000, et, encore une fois, un moment magique pour celles et ceux qui y étaient présents. Moment offert à la population, alliant programmation musicale de haute qualité et ambiance familiale bon enfant, avec présence de tout ce qui fait Renens dans sa diversité et d'invités d'ailleurs.*

*FestimiXX, mis sous le thème des Vents du Monde... Comme je l'ai dit déjà, nous sommes bien au milieu des vents du monde... pour le meilleur et pour le pire. Avec nos communes voisines, avec le Canton, notre Pays, et le monde tout entier, avec ses incidences sur ce qui se passe chez nous. Quels que soient les peurs et les inquiétudes de certains, que l'on comprend, car le monde va mal, nous ne pouvons arrêter les vents. Ils passent les frontières, ils bousculent parfois sur leur passage. Exemple avec la réforme fiscale des entreprises, mentionnée ce soir, et qui nous vient, certains disent de l'étranger, d'autres diraient du capitalisme mondialisé soutenu par un Conseil fédéral qui n'est pas de majorité de gauche.*

*Il nous faut juste apprendre à naviguer avec ces vents du monde! Avec le Sirocco, vent chaud et très sec qui souffle du désert vers le littoral, Avec le mistral, froid et souvent violent, avec les alizés, qui étaient les supports du commerce maritime, une fois que l'on avait compris leurs caractéristiques.*

*Nous avons eu durant cette année de législature ces divers vents à gérer, nous avons navigué, tous, au mieux. Parfois avec aisance, parfois avec effort. Nous avons dû prendre congé cette année d'un collègue de la Municipalité, Jean-Pierre Rouyet, dont je tiens ici à saluer les qualités de sa personne et de son engagement. Nous lui souhaitons bon vent, justement, dans sa vie, dans sa santé. Et nous avons le plaisir d'accueillir ce soir Didier*

*Divorne, amené par un coup de foehn (tiens, ce vent manquait parmi les scènes de FestiMixx : mais il s'agit d'un vent soufflant au Nord des Alpes, en Suisse et en Autriche, et c'est un clin d'œil à une partie des origines de notre nouveau collègue!). Didier, tu apprendras très rapidement je pense à naviguer finement avec intelligence au milieu et avec tous ces vents différents et parfois contraires !*

*Je ne vais pas allonger ce soir, nous aurons l'occasion, tous, de se mettre au temps des bilans l'année à venir... partis et Municipalité. J'aimerais simplement remercier ici encore tous les services de l'administration communale. Sans eux, sans leur engagement, leur intérêt pour la Ville et ses citoyens, rien ne serait possible. Toute une équipe de chefs de services, autour du secrétaire municipal est d'ailleurs à la tribune ce soir, preuve de leur intérêt!*

*Merci aussi au bureau et à son président, à vous conseillères et conseillers : vous avez abattu un gros travail, vos commissions aussi, en particulier vos commissions permanentes, finances, gestion et CUAT, dans une ambiance constructive et agréable je dirais, malgré aussi quelques coups de vents parfois bien légitimes!*

*Il en est de même pour mes collègues de la Municipalité (pour les coups de vents et l'ambiance constructive!) : nous avons été solidaires durant cette année, et je suis sûre que nous allons continuer autant que possible à l'être, à tenir bien droit le gouvernail de la Commune au milieu des vents agités des élections à venir !*

*La Municipalité a le plaisir de vous inviter tous à partager le repas de cette fin d'année, repas qui est en train de s'organiser sur l'esplanade. Nous pourrons profiter du beau temps, des coquelets déjà célèbres du 1 Café du Marché qui est notre restaurateur de ce soir!*

*Je vous souhaite, à vous tous, un très bel été et des vacances que j'espère reposantes pour reprendre le rythme qui sera agité de la rentrée. Merci.*

- **M. le Président**

*En préambule j'aimerais remercier Madame la Syndique pour les propos qu'elle a tenu à mon égard et du Bureau. Je suis, nous sommes flattés et je vous en remercie. Me voilà donc arrivé à la fin de mon mandat de Président! Ce soir j'ai assez parlé et mon allocution va être courte ! Pour moi c'est aussi le moment des remerciements et des regrets. Rassurez-vous il y en a pas ! Sinon le sentiment de quitter au moment où on a l'impression d'être bien rodé ! Que dire ? Que j'ai aimé rencontrer des gens, discuter, échanger sur les thèmes les plus divers, et apporter ma contribution à la vie de ma Ville, de notre Ville. Comme d'autres présidents des législatures passées, J'ai eu l'immense plaisir de compter sur la collaboration de la secrétaire du conseil, Mme Yvette Charlet, de Mme Agathe Barraud, secrétaire suppléante, du Bureau élargi Mme Dreier, Monsieur Montabert, Monsieur Duperrex et Monsieur Neal, M Golay prochain président et Madame Carota, vice-présidente. Mais mes remerciements vont aussi à la Syndique, à la Municipalité in corpore, au secrétaire municipale, M. Servageon et aux chefs de service, à l'administration communale, et bien –sûr à M. Tabanyi et à son assistant. J'ai sûrement oublié quelqu'un voire plusieurs personnes. D'ores et déjà mes excuses!!!! Bref, A toutes et tous va ma gratitude la plus sincère! Que dire de plus! Que j'ai eu l'honneur de présider un Conseil communal, multiculturel, cosmopolite et respectueux des différences, qui peut «s'enflammer» pour des causes humanitaires loin de chez nous mais tout à fait justes! La Présidence m'a également donné l'occasion de mettre*

*des têtes et des visages à des noms dont j'avais entendu parler une fois ou l'autre mais sans les connaître vraiment. Au cours de mon année de présidence, je me suis rendu compte que les citoyens veulent être mieux informés. Ils veulent participer plus aux décisions et aux transformations de leur ville dans une démarche participative. Quant au Conseil, les débats sont parfois animés mais constructifs et surtout à l'écoute de la population qu'ils représentent. Il y a un bon esprit et il se déroule dans le respect des règles et des personnes, quelles que soient leurs tendances politiques.*

*Avec le sentiment d'avoir accompli mon devoir de citoyen, je laisse volontiers ma place pour l'année législative 2015/2016 à Monsieur Pascal Golay, à qui j'adresse mes vœux les plus chaleureux pour une année plaisante, très riche en élections fédérales et communales.*

*Bon appétit*

Avant de lever la séance, M. le Président informe que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens aura lieu le **jeudi 10 septembre 2015 à 20h00**, et que le délai pour le dépôt des rapports, des postulats et des motions est fixé au lundi 31 août 2015 à midi.

Clôture de la séance à 22h10

Le Président

La Secrétaire

Michele Scala

Yvette Charlet